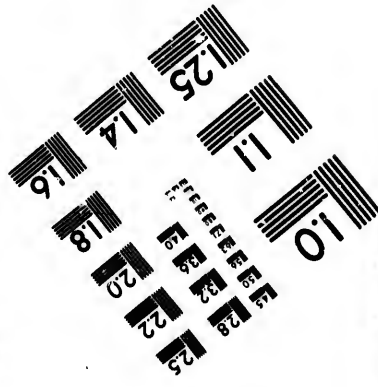
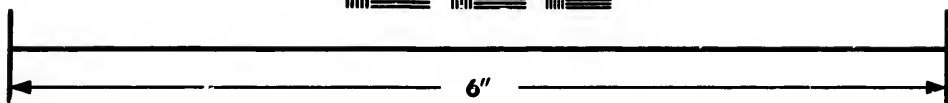
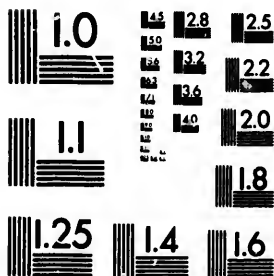


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1984**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

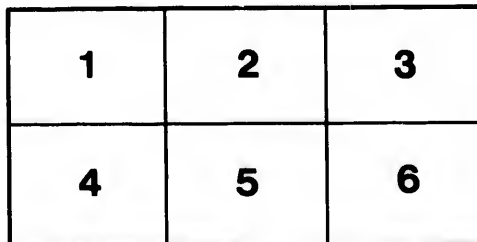
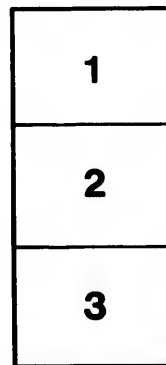
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

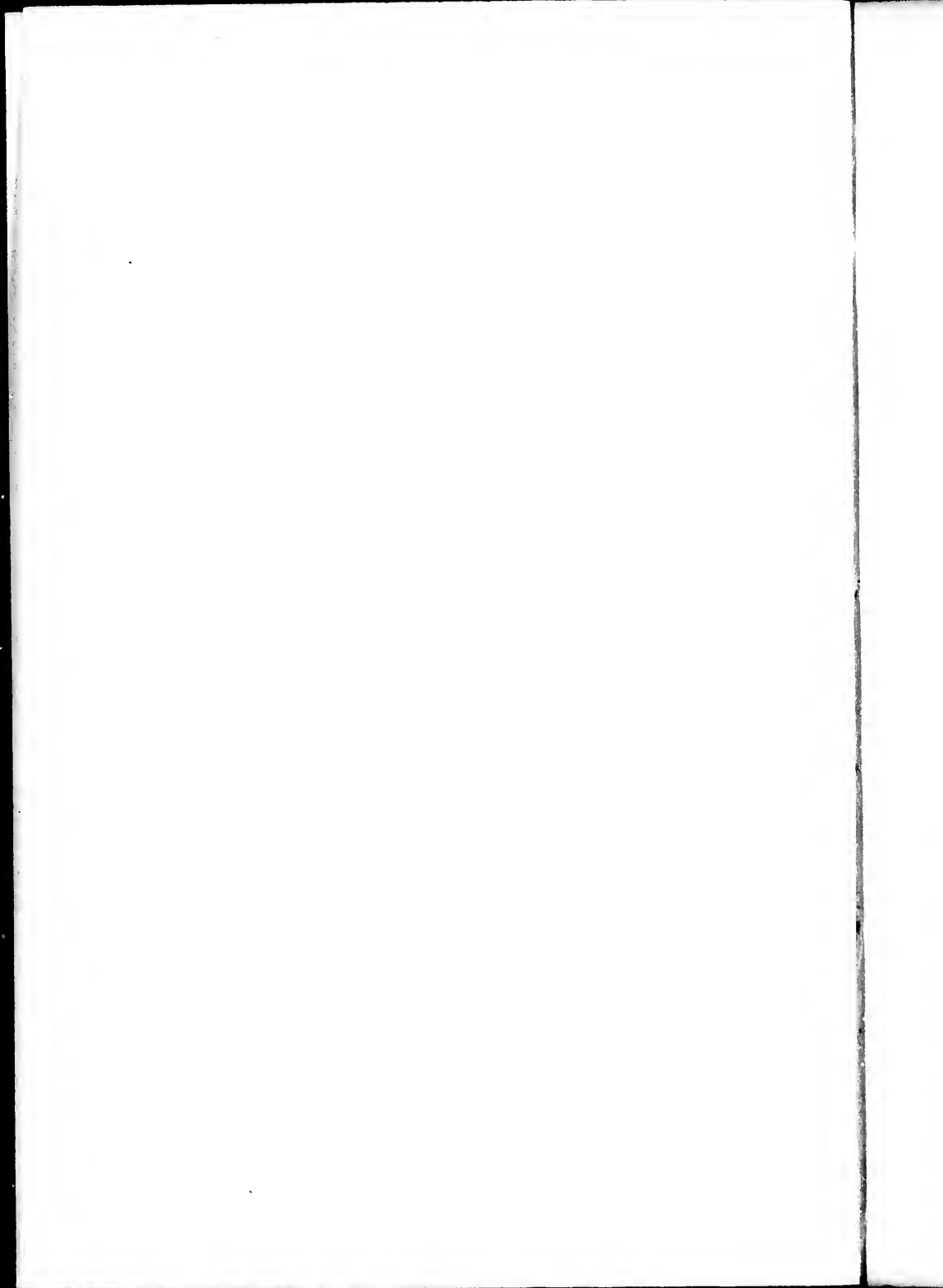
La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# LETTRES PASTORALES

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

CONTRE LES ERREURS DU TEMPS,

(EN DATE DU 10 MARS 1858.)

SUR L'INSTITUT CANADIEN ET LES MAUVAIS LIVRES,

(EN DATE DU 30 AVRIL 1858.)

SUR LES MAUVAIS JOURNAUX,

(EN DATE DU 31 MAI 1858.)



MONTREAL :

DES PRESSES A VAPEUR DE PLINGUET & LAPLANTE,  
26, RUE ST. GABRIEL.



# AVANT-PROPOS.

---

Les lettres Pastorales, que nous reproduisons dans cette brochure ont été lues et expliquées dans toutes les chaires du Diocèse de Montréal; et les résultats qu'elles ont produits prouvent suffisamment qu'elles ont été comprises par ceux qui ont conservé la foi, puisqu'ils s'y sont soumis de si grand cœur et en si grand nombre.

Mais les importantes vérités qui y sont expliquées rencontrent, dans ces temps mauvais, tant de contradicteurs; et elles sont d'ailleurs tellement exposées à être obscurcies dans les esprits les mieux disposés, par les épais nuages qui s'exhalent, chaque jour, du fond ténébreux des sociétés secrètes qui sont des suppôts d'enfer, que nous avons cru devoir céder aux instances d'un grand nombre de citoyens, toujours amis de l'ordre, en faisant une édition de ces Lettres en un format commode pour toutes espèces de personnes. Si nous recevons de l'encouragement pour cette publication, nous ferons plus tard une édition de tous les Mandements et Lettres Pastorales publiés dans le Diocèse de Montréal depuis son érection.

Tout, dans ces Lettres, nous semble propre à intéresser vivement toutes nos familles catholiques, pour qui le dépôt sacré de la foi est le premier bien; et qui ne craignent rien tant que la séduction des mauvais principes, qui circulent plus que jamais dans le monde, et qui, semblables à ces dégoûtantes exhalaisons qui répandent la peste, ont bientôt gâté l'esprit et corrompu le cœur de tout un peuple, quand il ne se tient pas en garde contre cette contagion.

Les dévots serviteurs de Marie seront sans doute charmés de relire, dans ces Lettres, quelque chose du mémorable événement de la définition et proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception, qui fait la plus grande gloire de notre siècle, et qui est le gage assuré des incalculables bénédictions qui vont en être l'heureux résultat. Ils y apprendront comment ils devront se transmettre, jusqu'à la dernière génération, les souvenirs de ces joyeux et pompeux *Triduum*, célébrés en tous lieux, pour recevoir en triomphe ce dogme de foi catholique.

Les enfants affectionnés de la sainte Eglise contempleront, avec bonheur, en relisant sans cesse ces Lettres, l'éclat et la splendeur de cette sainte Mère, dans les hauteurs du Vatican, au jour à jamais mémorable du 9 décembre 1854, lorsque le Souverain Pontife y faisait entendre sa Voix Pastorale, à tant de Princes de l'Eglise qui se trouvaient réunis autour de son Auguste Personne.

Les brebis fidèles du Bon Pasteur aimeront à repasser ces pages, qui sont un témoignage irrécusable et solennel de cette légitime subordination, que J. C. a établie dans son Eglise, et qui a toujours subsisté depuis St. Pierre, et subsistera dans les siècles des siècles. Car ces pages seules suffiraient pour montrer à l'univers étonné avec quelle vénération les Evêques écoutent le Pape. Ah! c'est qu'ils comprennent qu'il lui a été donné,



comme à St. Pierre, de confirmer, encourager et gouverner ses frères, qui sont les légitimes successeurs des Apôtres.

Tous les bons catholiques comprendront, en réfléchissant sur ce fait si mémorable pour notre foi, qu'il n'y a pas que les simples fidèles qui soient obligés de soumettre leur raison à l'enseignement du Pontife Romain, qui parle au nom de J. C. avec une autorité infaillible ; mais que leurs premiers Pasteurs sont les plus empressés à recevoir leurs inspirations de ce Chef suprême, dans lequel le Bienheureux Pierre vit et vivra jusqu'à la fin du monde.

Après un tel exemple, où seraient les fidèles enfants de l'Eglise qui refuseraient de suivre les vérités que nous enseigne la Ste. Eglise Romaine, notre bonne et commune Mère à tous ? S'en trouveraient-ils encore quelques-uns qui pourraient trouver trop pénible de se soumettre aux salutaires ordonnances qu'elle croit devoir faire, pour protéger la foi de ses enfants humbles et dociles, contre le danger des mauvais livres, et des rapports avec des hommes sans principes ?

Il n'est personne parmi les vrais catholiques, qui ne mette son bonheur à connaître les communications intimes qui existent entre la sainte Eglise Romaine et toutes les Eglises du monde entier ; entre le Souverain Pontife et les mille Evêques environ, qui sont dispersés par toute la terre. C'est ce qui apparaîtra à chacun d'eux en lisant ces Lettres.

Car il y entendra la voix du premier des Pasteurs, qui s'épanche avec une paternelle effusion dans le cœur de ses collaborateurs : et il y verra ensuite avec quelle fidélité les Pasteurs transmettent à leurs ouailles ces paroles, en les leur expliquant d'une manière simple et familière, afin qu'elles arrivent à toutes les intelligences. Qu'ils sont donc délicieux ces colloques, rapportés dans ces Lettres, et pour les Pasteurs et pour les brebis ! Aussi aimerons-nous à les relire sans cesse, et à nous en édifier.

D'autant plus qu'il s'agit là de nos plus chers intérêts. Car, pour peu que nous lisions ces Lettres, avec calme et attention, nous y découvrirons les monstres affreux qui dévorent toutes nos sociétés modernes ; et qui se glissent, non sans alarmer tous ceux qu'anime la foi antique, dans toutes les parties de notre Patrie, jusqu'ici si heureuse, parce qu'elle a été préservée de ces terribles commotions qui ont désolé les vieux pays de l'Europe.

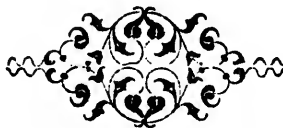
Le premier de ces monstres qui est signalé à notre attention, dans ces Lettres, par le Pape d'abord et ensuite par l'Evêque, c'est l'esprit d'impiété, autrement appelé le *Philosophisme*. Or, l'on est ravi d'entendre le Souverain Pontife nous dire que c'est sous la protection de la Très-Sainte Vierge, ce *siège de la sagesse incarnée*, qu'il a découvert ces monstres affreux, et qu'il va parler à ses frères, pour qu'en se préservant de leur funeste contagion, l'Eglise soit dans la paix et la prospérité. Espérons que ce rayon qui éclairait alors le Père commun éclairera tous ses enfants, quand ils liront, avec foi, des paroles si pleines de vie et de vérité.

Ce qui est écrit, dans ces lettres, des horribles ravages causés par le monstre du *Philosophisme*, inspire d'abord à tous les lecteurs le désir bien naturel de connaître à fond toute l'histoire de l'incrédulité. C'est ce que chacun peut facilement faire, en lisant les bons ouvrages qui nous racontent tant de faits lamentables, si propres à nous inspirer une vive horreur pour cet esprit irreligieux, qui est nécessairement un esprit révolutionnaire.

Une fois bien instruits des terribles catastrophes que les impies et les hommes sans religion ont malheureusement fait subir à des pays autrefois si florissants, tous les citoyens respectables sentent vivement qu'il leur importe souverainement de connaître par quels moyens tant et de si grands maheurs ont pu arriver. Ils trouveront à satisfaire leur juste désir, en lisant ces Lettres qui leur apprendront que ce fut par les mauvais livres, les productions impies, et les discours contraires à la religion que tous ces maux se débordèrent dans le monde entier. Ils en concluront sans peine que toutes ces horreurs se renouvelleraient dans notre heureuse Patrie, s'il arrivait par malheur que l'on se livrât à de mauvaises lectures, ou que l'on prêtât l'oreille à tous ceux qui osent parler avec insolence contre la Religion et ses Ministres.

Ainsi la lecture assidue et réfléchie de ces Lettres doit avoir pour résultat de mettre tous les catholiques en garde contre tous les ennemis de leur foi. Or, ces ennemis dangereux sont, sans aucun doute, les romans immoraux, les livres impies, les mauvaises Bibles, les traités contre la foi, les gazettes contraires aux bons principes, les Instituts qui reçoivent de mauvais journaux et gardent, malgré les défenses de l'Eglise, des livres irréligieux, les lectures publiques dans lesquelles des hommes sans principes attaquent la saine doctrine de l'Eglise. Il est facile de s'en convaincre, en lisant ces Lettres avec attention.

Si donc l'on s'accoutume à regarder tous ces dangereux ennemis de la foi, comme des monstres horribles et des serpents venimeux, n'est-il pas évident alors que la foi pourra se conserver pure et vive dans nos bonnes familles qui, comme on le voit, sont d'autant plus heureuses et prospères que la Religion y est mieux observée. Il s'en suit donc que c'est dans l'intérêt de toutes ces familles que nous travaillons, en donnant cette édition de ces Lettres Pastorales. Aussi aimons-nous à croire qu'il n'y aura pas une seule de nos religieuses familles, à la campagne comme à la ville, qui ne se fasse un devoir de se procurer et de garder soigneusement un exemplaire de cette collection.



M

C

Pa

*tot*

N  
vo  
no  
N  
ca  
fo  
et  
V  
la

de  
qu  
à  
C  
d'  
à  
ne  
le  
no  
br

# LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,  
SUR L'ALLOCUTION PRONONCÉE PAR SA SAINTÉTÉ PIE IX,  
CONTRE LES ERREURS DU TEMPS,  
LE 9 DÉCEMBRE 1854.

---

IGNACE BOURGET,

Par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Évêque de  
Montréal, Etc., Etc., Etc.

---

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à  
tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N.-S. J.-C.*

Pendant que Nous étions à Rome, comme depuis Notre retour, Nous avons profité de toutes les occasions, qui se sont présentées, pour vous faire part, N. T. C. F., de tout ce que Nous avons pu, durant notre voyage, recueillir d'intéressant pour votre foi et votre piété. Car Nous ne saurions oublier que c'est pour votre bien spirituel, et non à cause de nos mérites, que la Divine Providence Nous a conduit trois fois, au tombeau des Saints Apôtres, et Nous a fait participer si souvent et si longtemps à la splendeur des grandes solennités, qui font de la Ville Sainte la plus parfaite Image que nous puissions avoir ici-bas de la céleste Jérusalem.

Dans notre Mandement du 27 février, 1855, Nous tâchâmes de vous donner une idée aussi juste que possible de la plus glorieuse des Fêtes que l'Eglise ait jamais célébrées à l'honneur de la B. Mère de Dieu, et à laquelle il Nous avait été donné d'assister, au nom de tout le Canada Catholique. Ce récit, tout simple qu'il était, a suffi pour vous embrâser d'un nouveau zèle pour la gloire de l'*Immaculée Vierge*, et vous porter à faire ici ce qui se faisait à Rome, pour recevoir, avec tous les honneurs du triomphe, le nouveau dogme de foi. Inutile de vous rappeler les pompeuses démonstrations qui se sont faites en conséquence, dans nos villes et nos campagnes. Car Nous pensons bien que des ovations si brillantes, et en même temps si spontanées, ne s'effaceront jamais de

vos souvenirs ; et que vous en perpétuerez à jamais la mémoire, en racontant à vos enfans et à vos petits enfans, tout ce qui s'est fait parmi vous pour honorer l'Auguste Vierge, préservée, par un privilège accordé à elle seule, de la tache et souillure du péché originel.

En vous transmettant ainsi, de père en fils, comme un héritage de bénédictions, le sentiment religieux de cette grande fête, vous ferez en même temps passer jusqu'à la dernière génération, le dépôt sacré de votre foi, dont la glorieuse Mère de Dieu est la puissante Gardienne. Car, dit St. Cyrille d'Alexandrie, cette Vierge sacrée, qui est le *Temple indissoluble* de la Divinité, est en même temps *le sceptre de la foi orthodoxe, et la lampe de l'Eglise* qui ne doit jamais s'éteindre. *Tu lampas inextinguibilis. . . . Sceptrum orthodoxe fidei, templum indissolubile.*

C'est dans cette même vue que Nous allons aujourd'hui, N. T. C. F., vous raconter quelque chose de ce qui se passa le lendemain de cette grande solennité, pour vous montrer que N. S. P. le Pape, en invitant tant d'Evêques à se rendre à Rome, n'avait pas seulement en vue de rendre plus éclatant le triomphe qu'il préparait à la *Vierge Immaculée*, mais encore de travailler à la conservation de la foi, dans le monde entier, qui se trouvait, par ses Evêques, représenté à cette grande réunion, comme aussi c'était là le désir de tous ces Pasteurs, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, dans ce grand centre de l'unité catholique.

On le vit bien clairement le jour même qui suivit cette grande solennité. Car, à peine le Souverain Pontife avait-il déclaré, comme vérité révélée de Dieu, le singulier privilège accordé à la B. Vierge Marie d'*avoir été conçue sans aucune tache du péché originel*, que son cœur paternel cherchait à s'épancher dans celui de ses Frères, pour les confirmer eux-mêmes de plus en plus dans la foi, afin que la *Sainte Mère de l'Eglise Catholique*, comme il l'avait déclaré la veille, soit, *après avoir détruit toutes les erreurs, florissante chez toutes les nations, et que tous ceux qui sont dans l'erreur rentrent dans le sentier de la vérité et de la justice, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule bergerie et un seul Pasteur. Ut Sancta Mater Catholica Ecclesia, cunctis. . . profligatis erroribus, ubique gentium. . . floreat. . . et omnes errantes. . . ad veritatis ac justitiæ semitam redeant, ac fiat unum ovile, et unus Pastor.* (Bulle de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1854.)

Ce fut en conséquence de ce grand dessein qu'une *Intimation* fut envoyée aux cent quatre-vingt-seize Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Evêques, présents à Rome, pour les inviter à se réunir au Sacré Palais du Vatican, afin d'y entendre ce que le *Père Commun* avait à leur dire, dans l'intimité d'un *Consistoire Secret*, pour le bien général de l'Eglise.

Ayant maintenant, N. T. C. F., à vous rapporter les paroles qui, dans cette grande réunion, tombèrent de la bouche du Pasteur Universel, dans le sein de ses brebis, pour servir de nourriture à ses agneaux, Nous croyons devoir fixer votre attention, en vous faisant remarquer quel est celui qui parle, et quels sont ceux qui écoutent. Car, pour le troupeau,

rien de plus entraînant que l'exemple des Pasteurs. *Forma facti gregis ex animo* (I Pet. 5, 3). L'Évangile, au reste, nous en donne l'exemple ; car St. Mathieu, avant de nous rapporter le discours de Notre Seigneur sur la montagne, ne nous dit-il pas que *Jésus voyant les troupes de gens qui le suivaient, alla sur une montagne ; et là s'étant assis, ses disciples s'approchèrent de lui ; et alors ouvrant sa bouche, il les instruisait* (Mat. 5, 1.). Vous pouvez voir par là que la sainte Eglise s'attache à suivre en tout les exemples de son Divin Fondateur.

D'abord, quel est celui qui préside et qui parle, dans cette majestueuse Assemblée ? C'est le Chef de toute l'Eglise, le Successeur de St. Pierre, le Vicaire de J.-C. Il est assis sur un Trône élevé, symbole de sa suprême puissance. Son port est noble et plein de dignité. Sa voix est belle et harmonieuse. Sa figure a une expression de bonté si frappante, que l'on croit voir celui qu'il représente sur la terre. Son visage est animé, son langage paternel, son geste naturel, et sa parole pleine d'onction. Les larmes qui s'échappent souvent de ses yeux font assez connaître les tendres émotions de son âme, naturellement sensible.

A la seule vue de la salle d'Assemblée, qui est spacieuse et magnifique, on se croit dans le Cénacle, avec Jésus parlant à ses disciples. Les délicieuses jouissances, qui se font sentir à l'âme dans ce bienheureux moment, font croire que l'on est sur le Thabor ; et l'on s'écrie avec St. Pierre, ravi de voir son bon Maître tout rayonnant de gloire : *Seigneur, il fait bon être ici !* L'on semble toucher du doigt l'*Unité Catholique*, en voyant tant de Provinces de la République chrétienne ainsi réunies autour de la Chaire Apostolique. La Ste. Eglise Romaine apparaît là, comme cette haute montagne, que le Prophète nous dit être assise sur les collines sacrées : *Fundamenta ejus in montibus sanctis*. Cette mère de toutes les Eglises du monde se montre avec tous les glorieux privilèges, qui la font rayonner de gloire, et qui prouvent que le Seigneur l'aime, comme la véritable Sion, plus que tous les Tabernacles de Jacob : *Diligit Dominus portas Sion super omnia Tabernacula Jacob*. Chacun se plaît à admirer, et à exalter les merveilles de la ville éternelle, que le Seigneur a lui-même préparée de loin, pour être le Siège du Pasteur des Pasteurs : *Gloriosa dicta sunt de te, Civitas Dei* (Ps. 86, 1, 2.).

Quels sont maintenant ceux qui composent cette Assemblée, et qui écoutent, avec un religieux respect, le premier des Pasteurs ? Ce sont les Princes de l'Eglise et les Maîtres en Israël. Ils sont de différents pays ; ils appartiennent à différentes nations ; ils vivent sous différents climats ; ils parlent différentes langues et portent différents costumes ; et cependant ils sont les enfants du même Père, parce qu'ils ont tous l'Eglise Catholique pour mère ; ils n'ont qu'un même esprit et un même cœur, parce qu'ils n'ont qu'une même foi et une même charité ; ils ont la même langue, parce qu'ils parlent celle de la Ste. Eglise. Voilà pourquoi ils se connaissent, ils s'expliquent, ils se comprennent, au sein de cette grande famille. Aussi, s'embrassent-ils avec affection,

comme des frères qui sont heureux de se rencontrer, dans la maison paternelle. *Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum!* (Ps. 132, 1.)

Toutes ces considérations n'ont-elles pas, N. T. C. F., quelque chose de saisissant pour vos cœurs; et ne vous sentez-vous pas un saint désir d'entendre des paroles si salutaires, sorties d'abord du cœur du *Père Commun*, et déposées, avec tant de solennité, dans le sein de vos Pasteurs pour vous être fidèlement rapportées, en temps convenable? N'êtes-vous pas d'avance déjà fermement résolu de mettre en pratique des ordres et recommandations qui vous viennent de si haut?

Pour Nous, témoin de ce grand spectacle, Nous en fîmes, N.T.C.F., si vivement touché, que nos émotions sont encore aujourd'hui ce qu'elles étaient alors. Nous avons toujours surabondé de joie, en Nous rappelant que Nous étions du nombre de ces heureuses brebis, que le Chef des Pasteurs faisait paître lui-même, dans les gras pâturages de l'Eglise-Mère, et en pensant qu'il Nous serait donné un jour de vous faire part de cette céleste nourriture. *In loco pascuæ ibi me collocavit* (Ps. 22, 2.).

Et aujourd'hui même que Nous commençons à vous rapporter ces paroles de vie que Nous avons entendues au milieu de tant de splendeurs, nos impressions semblent se raviver. Vous ne serez donc pas surpris, si Nous sommes entré dans de si longs détails: c'est qu'il Nous a paru tout naturel de vous faire part de nos joies, tout en préparant les voies au Souverain Pontife, qui va maintenant vous parler.

“ Vénérables Frères,

“ En vous voyant aujourd'hui pressés à mes côtés, (c'est N. S. P. le Pape qui s'adresse aux Evêques) vous que Nous pouvons à bon droit appeler notre joie et notre couronne, Nous nous réjouissons, Vénérables Frères, dans le Seigneur, avec les transports d'une certaine joie, qui est toute singulière. Car vous êtes une partie de ceux avec qui nous partageons nos travaux et nos soins, en faisant paître tout le troupeau du Seigneur, qui a été confié à notre humilité, en défendant les droits de la Religion Catholique, et en lui gagnant de nouveaux partisans, qui honorent et vénèrent, dans la sincérité de la Foi, le Dieu de justice et de vérité. C'est pourquoi, ce que Notre-Seigneur J.-C. dit autrefois au Prince des Apôtres: *Lorsqu'un jour vous serez converti, confirmez vos frères*, il Nous semble à Nous qui, quoiqu'indigne, tenons sa place, par un effet de sa divine bonté, que Nous devons profiter de cette occasion favorable, pour vous adresser, Vénérables Frères, ces mêmes paroles, non pour vous rappeler les devoirs de votre office, ou vous exciter, comme si vous étiez languissants, dans l'accomplissement de ces devoirs, vous que Nous savons être dévorés de zèle pour répandre la gloire du nom de Dieu, mais pour que, encouragés et en quelque sorte animés d'une force toute nouvelle par la voix même du Bienheureux Pierre, qui vit et vivra toujours dans ses Successeurs, vous soyez fortifiés, pour chercher à sauver les brebis qui vous sont confiées, et pour

“ soutenir vaillamment, et avec courage, la cause de l’Eglise, dans des temps si mauvais.”

Ces paroles que vous venez d’entendre, N. T. C. F., vous font voir combien sont tendres et paternels les rapports qu’entretient N. S. P. le Pape avec les Pasteurs qu’il vous donne, pour travailler, conjointement avec lui, au salut de vos âmes. Vous y voyez aussi que vous êtes tous l’objet de la sollicitude du premier des Pasteurs, qui en effet ne saurait oublier aucune de ses brebis, en quelque lieu du monde qu’elle se trouve placée.

“ Mais, ajoute-t-il, nous n’avons pas eu besoin de délibérer, pour savoir à qui recourir, pour être protégé auprès du Père Céleste des lumières, afin de pouvoir, moyennant son secours, vous parler avec fruit, puisque vous étant réunis auprès de Nous, pour travailler d’un commun accord, avec zèle et avec ardeur, à augmenter l’honneur de l’Auguste Marie Mère de Dieu, Nous avons supplié, avec instance, la Très-Ste. Vierge, que l’Eglise appelle le *Siège de la Sagesse*, de vouloir bien Nous obtenir un rayon de la céleste Sagesse, pour qu’en étant éclairé, Nous vous disions les choses qui peuvent le plus contribuer à la conservation et à la prospérité de l’Eglise de Dieu.”

Voyez, N. T. C. F., avec quelle dévotion et quelle confiance le Vicaire de Jésus-Christ s’adresse à l’Auguste Mère de Dieu, comme à la Mère et à la Maîtresse de toute l’Eglise, pour savoir ce qu’il doit dire aux Evêques, qui sont ses Collaborateurs dans le St. Ministère! Humblement prosternés aux pieds de celle qui est si solennellement proclamée le *Siège de la Sagesse*, demandons, pour nous tous, ce rayon de lumière, qui éclairait l’esprit de notre Père, pendant qu’il avait, avec ses Frères, cet admirable entretien, afin de bien comprendre les paroles qu’il nous adresse, à tous avec une charité si paternelle.

“ Maintenant, nous dit-il, que, du sommet de la Religion où Nous nous trouvons placé, comme du haut d’une forteresse élevée, Nous apercevons les monstres d’erreurs, qui se glissent, durant ce siècle tout hérissé de difficultés, par tout l’Univers Catholique, rien ne Nous a paru plus convenable, que de vous les indiquer, pour que, Vénérables Frères vous exerciez toutes vos forces à les combattre, vous qui avez été établis Gardiens et Sentinelles dans la maison d’Israël.”

Vous voyez ici, N. T. C. F., que l’intention de N. S. P. le Pape est de nous découvrir quels sont les monstres d’erreurs qui se glissent dans le monde entier, en se cachant sous toutes sortes de formes, pour mieux nous surprendre. Nous avons donc les plus pressantes raisons de prêter une oreille attentive à tout ce qu’il va nous dire.

“ Il faut s’affliger, continue le St. Père, de ce qu’il existe une classe impie d’incrédules, qui voudraient ruiner, s’il était possible, tout le culte de la Religion; et l’on doit surtout compter, au nombre de ces impies, ceux qui, enrôlés dans les sociétés secrètes, et unis entr’eux par un engagement criminel, emploient tous les moyens pour troubler et renverser la Religion et l’Etat, violant ainsi toutes les lois. C’est



“ assurément contre ces hommes impies que le divin Réparateur a prononcé ces paroles : *Vous êtes les enfants du diable, et vous ne voulez qu’accomplir les désirs de votre Père* (Joan. 8, 44.). Si on en excepte cette classe d’impies, il faut avouer que les hommes de ce siècle ont généralement horreur de la méchanceté des incrédules, et qu’ils montrent une certaine inclination pour la Religion et la Foi. Car, soit à cause de l’atrocité des crimes, qui se sont surtout commis dans le siècle dernier, et qu’il faut attribuer aux incrédules, crimes si horribles que l’on ne peut s’en rappeler le souvenir sans trembler, soit à cause de la crainte des séditions et des troubles, qui agitent et désolent d’une manière lamentable les nations et les royaumes, soit enfin par l’opération du St. Esprit, qui souffle où il veut, il est évident que le nombre des méchants, qui se vantent et se font gloire de leur incrédulité, a diminué. Nous avons même appris qu’ils parlent quelque fois avec éloge de la bonne vie et de la pureté des mœurs ; et Nous savons de plus qu’il s’est excité dans leur esprit un sentiment d’admiration pour la Religion Catholique qui, à la vérité, brille aux yeux de tous, comme la lumière du soleil.”

Arrêtons-nous pour aujourd’hui, N. T. C. F., à bien considérer ce premier monstre, que nous signale le Souverain Pontife, afin que, le connaissant mieux, nous puissions nous mettre en garde contre ses séductions et ses pièges. Ce monstre, c’est le *Philosophisme*, ou l’esprit d’irreligion, qui prit naissance dans le siècle dernier, et qui reconnaît pour père le trop célèbre Voltaire et tous ses disciples, qui formèrent l’*Ecole Voltairienne*. Ceux qui s’enrôlèrent sous l’étendard de ce père de la Philosophie moderne, se firent gloire de nier, les uns l’existence de Dieu, et tous sa divine Religion ; et on les appela pour cela *Incrédules*. Pour entraîner plus sûrement dans leur parti les honnêtes gens, ils formèrent des sociétés secrètes, dont le but apparent était d’exercer la charité, mais dont la fin réelle, qui n’était connue que de ceux qui étaient les plus initiés dans leurs noirs complots, était de renverser la Religion et l’Etat. Armés de toute la malice de l’Enfer, ils réussirent à séduire de grandes nations et à renverser de puissants empires. Mais ce ne fut qu’en massacrant ou chassant les Ministres de la Religion, en brûlant ou pillant les Temples du vrai Dieu, et en renversant ses Autels, qu’ils accomplirent leurs abominables projets.

Les horreurs que commirent ces hommes, qui se donnaient pour les bienfaiteurs du genre humain, furent si affreuses, nous dit ici le St. Père, qu’elles ont fini par ouvrir les yeux aux peuples, que les Incrédules avaient pour ainsi dire fascinés. La crainte d’éprouver encore de semblables secousses a réveillé les nations, endormies dans ce sommeil léthargique. L’histoire de ces temps de désolation ne peut se lire en effet sans que le cœur ne soit pressé d’une amère douleur ; et si on n’avait sous les yeux la preuve de tous les faits lamentables qui y sont rapportés, on serait tenté de croire que l’on nous fait remonter jusqu’à ces temps fabuleux, où les chroniques des peuples barbares n’ont rien de certain. Car

on ne peut croire que des nations si civilisées aient pu se porter à des excès qui feraient rougir les cruels Sauvages qui habitaient nos forêts, à la découverte du pays.

En parcourant les pays où l'impiété a exercé, sur son passage, tant de cruautés, et laissé à sa suite tant de misères, le voyageur s'arrête souvent, pour contempler, avec un sentiment de profonde douleur, les immenses ruines qu'elle a faites, dans sa fureur sacrilège, en renversant ces beaux monuments que la piété avait élevés, et qui faisaient la gloire de la Patrie aussi bien que de la Religion.

Nous devons vous dire ici, N. T. C. F., nos impressions de voyage sous ce rapport. A la vue des ravages effrayants, causés par ces hommes sans principes, qui étaient les cruels bourreaux des peuples, parce qu'ils étaient les ennemis acharnés de Dieu et de son Eglise, de sombres réflexions saisissaient notre âme. Hélas! Nous disions-Nous à Nous-même, le mauvais esprit, qui a fait couler ici tant de larmes, ne traversera-t-il pas un jour les mers, pour couvrir notre chère patrie de décombres et de ruines? E: y répandant le funeste poison de ses mauvaises doctrines, n'y excitera-t-il pas les mêmes tumultes et les mêmes révoltes? N'y armera-t-il pas les citoyens contre les citoyens, les frères contre les frères, les enfants contre leurs parents? N'y engendra-t-il pas ces monstres de cruauté, qui mettront leur bonheur à faire tomber, sur l'échafaud, les têtes des personnes qui devraient leur être les plus chères? Ne fera-t-il pas brûler ou profaner nos Eglises, aujourd'hui si vénérées et entretenues avec tant de soin par un peuple dévot, pour qui la Religion est le premier de tous les biens? Ces églises ne seront-elles pas un jour changées en écuries, comme telles et telles Eglises, que Nous avons sous les yeux, et dans lesquelles Nous avons la douleur de voir que l'on abritait de vils animaux? Les saints jours du dimanche et des fêtes n'y seront-ils pas indignement profanés, comme ici, où les marchés, les magasins, les chantiers sont ouverts et fréquentés, comme si c'étaient des jours ouvriers? N'y arrivera-t-il pas un jour que l'on voudra mourir sans sacrements et en blasphémant le Dieu de toute sainteté? Les temples, dans nos plus beaux jours de fêtes, n'y seront-ils pas déserts, et les chemins qui y conduisent n'y pleureront-ils pas, comme ceux de Sion, parce que l'on ne verra plus personne venir à nos joyeuses solennités? N'arrivera-t-il pas ce temps d'oubli du plus sacré des devoirs, où l'on ne verra presque plus personne à la Ste Table, même à Pâques? Les ministres du Seigneur ne deviendront-ils pas un jour l'objet de la haine de leurs propres brebis? Ne seront-ils pas publiquement insultés, calomniés et persécutés? Que deviendra alors l'heureux peuple du Canada, si, endoctriné par des hommes sans principes, il n'a plus où mettre sa confiance? Hélas! Les masses ne seront-elles pas, dans ces temps mauvais, comme ces vents de tempêtes qui agitent en tout sens un fragile vaisseau, ou comme ces flots courroucés de la mer en fureur, qui, en se brisant sur les rochers, lui font faire un triste naufrage.

Ces réflexions, N. T. C. F., étaient pour Nous d'autant plus alarmantes, qu'elles Nous paraissaient plus fondées en raison. Car Nous ne pouvions Nous dissimuler que les plans d'attaques contre la Religion étaient ici absolument les mêmes que ceux employés ailleurs avec tant de succès. Car, remarquez-le, les Incrédules de l'ancien continent, pour opérer ces effrayantes révolutions, ont fait circuler dans le monde toutes sortes de livres impies ou immoraux ; ils ont publié des écrits pleins de mensonges et d'astuce ; ils ont fait entendre, à l'oreille des peuples qu'ils voulaient séduire, les discours les plus séduisants ; ils se sont surtout attachés à décrier et noircir, par d'horribles calomnies, tous les ministres de la Religion ; ils ont commencé par ruiner la divine Autorité, dont ils étaient les dépositaires, en excitant à les mépriser, parce qu'ils connaissaient parfaitement que c'en est fait de la Religion d'un peuple, quand il est arrivé à mépriser ses Pasteurs. Car ce n'est plus qu'un peuple d'impies, d'après l'oracle de J.-C. lui-même, qui a prononcé cette étonnante mais terrible parole : *Celui qui vous méprise, me méprise moi-même : Qui vos spernit, me spernit* (Luc. 10, 16.). Ainsi, point de milieu : celui qui méprise les ministres du Seigneur, méprise J.-C., et par conséquent c'est un impie.

Les moyens employés par les Incrédules pour tromper les peuples et égarer les nations, furent donc les mauvais livres, les publications mensongères et les discours irréligieux. Et comme l'on cherche à user ici des mêmes moyens pour vous arracher le précieux trésor de la foi, c'est notre devoir d'élever hardiment la voix, avec N. S. P. le Pape, pour vous avertir du danger qui vous menace, parce que, pour surprendre votre bonne foi, l'on cache les pièges que l'on vous tend, sous les dehors séduisants du bien public. Car vous comprenez que l'on n'ira pas tout d'abord vous dire de maudire Dieu et d'abandonner sa Religion parce que l'on sait bien que ces propositions seraient rejetées avec horreur. Mais en vous faisant lire des livres impies, et en vous tenant des discours séduisants, on veut tout simplement vous cacher les erreurs les plus dangereuses. Pour vous parler plus clairement, N. T. C. F., c'est un poison mortel que l'on veut vous faire boire ; et pour vous le faire avaler d'une manière agréable, on le mêle à une liqueur délicieuse.

Ainsi, les fruits amers, occasionnés par l'impiété du siècle dernier, nous prouvent si clairement que les hommes, sans principes, qui se vantent d'être les régénérateurs du genre humain, ne sont que des séducteurs, qui abusent de la crédulité publique, pour se faire un chemin aux honneurs du monde, qu'il n'est plus nécessaire de chercher à les démasquer. Il suffit en effet d'avertir des gens raisonnables que, dans tels lieux, ils rencontreront des monstres cruels, prêts à les dévorer, pour qu'ils soient sur leurs gardes. Aussi, allons-Nous nous contenter, N. T. C. F., de vous tracer ici quelques règles de conduite, qui vous préserveront très certainement, si vous les suivez fidèlement, du très grand malheur qu'il y aurait pour vous de flotter à tout vent de doctrine et de tomber à la fin dans cet esprit de vertige, qui fait que l'on n'écoute plus

que ceux qui donnent de mauvais conseils. Or, c'est toujours dans cet abîme profond que tombent ceux qui refusent de croire leurs Pasteurs, accomplissant ainsi ces terribles paroles de Notre-Seigneur aux Juifs : *Pour vous autres, vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu : Vos non audistis, quia ex Deo non estis* (Joan. 8, 47.). Écoutez donc attentivement ce que Nous avons à vous dire, de la part de Dieu.

1o. Ne lisez aucun livre dont la doctrine et la morale ne soient pas approuvées par l'Eglise. Au besoin, consultez là-dessus vos Pasteurs. Car le choix des bons livres est pour vous tous une chose sérieuse et difficile à faire.

2o. Ne recevez pas ces livres, que l'on colporte comme des marchandises, dans les villes et les campagnes, quand même l'on voudrait vous faire croire que c'est la Ste. Ecriture, à moins que ces livres ne portent l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques.

3o. Si vous faites partie de quelque Institut Littéraire, regardez-vous comme strictement obligés de ne pas permettre qu'il s'y introduise des livres contraires à la foi et aux mœurs.

4o. Que si déjà de mauvais ouvrages se trouvent dans la bibliothèque de tel Institut, vous devez en conscience faire tous vos efforts pour les faire disparaître, en usant par exemple de toute votre influence et en vous unissant à tous ceux qui tiendraient comme vous aux bons principes, pour que ces mauvais livres soient jetés au feu.

5o. S'il vous était impossible, par ces moyens ou autres, de faire purger de telles bibliothèques de tous les livres impies ou obscènes qui s'y trouveraient, il ne vous resterait plus d'autre parti à prendre que de vous retirer, en protestant énergiquement et publiquement que vous ne faites plus partie d'une pareille Institution, afin que l'on ne puisse plus se servir de vos noms, pour y faire entrer de bons chrétiens, qui sans doute ne verraient pas de mal à se trouver en société avec des personnes d'un caractère si honorable.

6o. Ne souscrivez à aucun journal capable, par ses doctrines anti-religieuses, ses romans passionnés et ses feuilletons immoraux, de gâter l'esprit et le cœur de vos enfants. Ne recevez pas non plus les journaux qui prennent à tâche d'avilir les ministres de la Religion. Vous n'encourageriez certainement pas une gazette qui tournerait en ridicule vos pères et vos mères, et verserait, en toute occasion, le blâme et le mépris sur vos familles. Faites de même à l'égard de vos Pasteurs, qui sont les pères de vos âmes ; et regardez comme faits à vous-mêmes les outrages dont les accablent les ennemis de la Religion. Considérez souvent comme ces Pasteurs, en exerçant leur saint ministère, se donnent de peine pour vous faire respecter par vos enfants. En retour, ne devez-vous pas employer toute votre autorité paternelle pour les faire honorer dans vos familles ? Il y va d'ailleurs de vos plus chers intérêts et de votre bonheur. Car il est évident que si vos enfants devenaient assez impies pour mépriser J.-C. dans la personne de ses ministres, vous n'auriez à attendre d'eux aucune consolation ; et ils finiraient certainement par faire déshon-

neur à vos familles. Ainsi regardez un mauvais journal, comme ce serpent qui entra dans le Paradis Terrestre pour séduire, par ses mensonges, nos premiers parents. Ce que vous feriez, si un de ces serpents dangereux, que Dieu a maudits, et que l'homme a en exécration, pénétrait dans vos salons et se glissait jusque dans les lits de vos enfants, faites-le à l'égard de tout journal qui, chaque semaine, viendrait plusieurs fois répandre son venin empoisonné, et affaiblir de jour en jour vos bons principes. Concluez que si vous faites partie de quelque association, formée pour encourager de semblables journaux, vous devez vous en retirer ; car autrement vous répondriez de tous les maux qui s'en suivraient.

70. Fermez l'oreille à tous les discours, que vous tiendraient les hommes à mauvais principes, qui ne sont jamais plus dangereux que lorsqu'ils affectent un grand respect pour la Religion de leurs pères, afin de se faire mieux écouter quand ils attaqueront cette sainte religion, dans ses dogmes, sa morale, et surtout dans sa divine autorité. Car, Nous devons vous le dire, N. T. C. F., Nous touchons à ces temps de désolation, prédits par Notre-Seigneur, dans lesquels il s'élèvera des faux Christs et des faux Prophètes, dont les discours seront si séduisants, qu'ils induiraient en erreur même les élus, s'il était possible. Or, voici la règle de conduite que nous donne à tous ce bon Maître : n'allez pas les entendre : *nolite exire* : ne les croyez pas : *nolite credere* (Math. 24, 25, 26.).

Mais à quelles marques pouvez-vous reconnaître ces hommes séducteurs ? les voici en deux mots ; ce sont ceux qui vous disent de ne pas écouter l'Eglise ; ou ce qui revient au même, de ne pas écouter les Pasteurs, qui vous parlent au nom de l'Eglise. Car, chaque fois qu'il s'agit de l'enseignement religieux, l'Eglise c'est le ministère pastoral. Aussi, Notre-Seigneur J.-C. a-t-il dit en termes exprès, en s'adressant à ses Apôtres et à leurs légitimes successeurs : *Celui qui vous écoute m'écoute. Qui vos audit, me audit* (Luc. 10, 16.).

Ainsi, qu'il s'élève parmi vous quelqu'un qui cherche à vous imposer des opinions contraires à vos croyances religieuses chacun de vous a un moyen fort simple de ne pas se laisser séduire ; c'est de se dire en lui-même : cet homme me tient un langage tout contraire à celui que m'ont toujours tenu, et que me tiennent encore mes Pasteurs, je ne puis le croire. Car en supposant que mon Pasteur se trompe, l'Evêque est là pour le ramener à son devoir ; et si l'Evêque lui-même venait à tomber, il y a autour de lui l'Archevêque et les Evêques de la Province, qui, en supposant qu'ils ne pussent le ramener dans le sentier de la vérité, ne manqueraient pas de le dénoncer à N. S. P. le Pape, qui très-certainement le condamnerait à des peines très graves et déjà portées dans les Sts. Canons, s'il avait le malheur d'enseigner à son peuple une mauvaise doctrine.

Vous voyez, N. T. C. F., comme cette règle est simple et sûre en même temps, puisqu'en la suivant vous êtes sûrs de toujours écouter l'Eglise. Vous en avez une preuve frappante dans cette Lettre même,

que Nous vous adressons. Car nous ne faisons pas autre chose que de vous rapporter fidèlement les paroles que nous avons entendues sortir de la bouche du Vicaire de J.-C., et que près de deux cents Cardinaux, Patriarches, Archevêques et Evêques ont entendues comme Nous. Tous, Nous pouvons vous le certifier, ont écouté ces paroles de vie avec une religieuse vénération. Cet exemple à jamais mémorable doit vous suffire, pour vous affermir dans ce sentiment de foi, que vous avez sucé avec le lait, savoir qu'en écoutant votre Pasteur, c'est J.-C. que vous écoutez.

Nous vous répétons donc les paroles de Notre-Seigneur : *n'allez pas écouter ceux qui vous parlent hors du sein de l'Eglise : Nolite exire.* Faites bien attention, en particulier aux Lectures, qui peuvent se faire, dans les instituts littéraires. Si elles ont pour but de vous porter à mépriser l'Eglise, ou si elles sont contraires aux saintes vérités, révélées de Dieu, dans les divines Ecritures, non seulement vous ne devez pas les croire, mais même il ne vous est pas permis d'aller les écouter : *Nolite exire nolite credere.* Ce serait encore une raison de plus pour vous de renoncer à un tel Institut, qui serait une chaire de pestilence pour tout un pays.

Pour mieux connaître ces hommes séducteurs, écoutons l'Apôtre St. Jude, qui nous en fait un portrait frappant, en nous assurant que ce sont des hommes, qui ne cherchent qu'à se satisfaire eux-mêmes, tout en se vantant de ne chercher que les intérêts des peuples : *semetipsos pascetes* ; qu'ils sont des nuages sans eau, que le vent emporte avec rapidité, parce qu'ils n'ont aucuns principes fixes : *Nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur* ; que ce sont des arbres d'automne, qui ne portent aucun fruit ; qu'ils sont doublement morts, et qu'ils sont entièrement déracinés : *Arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ* ; qu'ils ressemblent aux flots d'une mer en fureur, qui ne viennent se briser sur le rivage que pour y laisser l'écumine du désordre et de la confusion : *Fluctus feri maris, despumantes suas confusiones* ; que ce sont des astres errants, qui n'ont à attendre pour toujours qu'une tempête horrible, au milieu des ténèbres les plus épaisses : *Sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in æternum* (St. Jude. 12, 13.)

Que le Père des miséricordes de qui vient tout don parfait vous préserve du malheur d'être jamais séduits par ces hommes sans principes religieux ! Oh ! prenez garde, N. T. C. F., de vous laisser aller à une vaine curiosité, qui porte quelques fois les gens de bien à aller écouter ces nouveautés profanes. Car vous pourriez bien être les victimes de la présomption, qui vous ferait croire que vous n'avez rien à craindre pour votre foi.

Tels sont, N. T. C. F., les nombreux et terribles ennemis contre lesquels N. S. P. le Pape nous recommande de déployer toutes nos forces. *Ad eadem (errorum monstra) debellanda vires exercatis vestras.* (Allocution du 9 décembre 1854.) Mais espérons-le de la toute puissante bonté de notre Dieu, notre foi sortira victorieuse de tous les com-

bats, qui lui seront livrés dans ce monde, qui, pour nous, n'est qu'un vaste champ de bataille ; et notre chère patrie sera à jamais, par notre inviolable attachement à notre sainte Religion, une terre de foi, qui coulera toujours le lait et le miel de la plus tendre piété. *Hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra* (1 Joan. 5, 4.).

C'est là le vœu ardent, que tous les jours notre cœur dépose au pied des saints Autels, en demandant, avec les Apôtres, que notre foi, qui est celle que nous avons sucée au sein de notre bonne mère, la Ste. Eglise Romaine, et que nous ont léguée nos pères, qui étaient si religieux, se conserve pure et inviolable ; et que même elle augmente de jour en jour. *Dixerunt Apostoli : Domine, adauge nobis fidem* (Luc. 17, 4.).

Ne cessez de demander la même grâce, N. T. C. F., et demandez-la avec ferveur et instance : car vous comprenez que la foi est le don surnaturel le plus précieux et le plus nécessaire, puisque *sans elle il est impossible de plaire à Dieu* (Heb. 11, 6.). Demandez-la donc, pour vos paroissiens, Pasteurs des âmes, afin de pouvoir offrir chaque jour à la divine Majesté, des *Paroisses de foi*. Demandez-la, pour vos enfants et vos employés, vous bons pères et bonnes mères, afin de pouvoir lui présenter jour et nuit des *familles de foi*. Demandez-la, pour le monde tout entier, vous âmes saintes, qui avez renoncé au siècle, pour avoir le bonheur de vivre dans des maisons de foi. N'oubliez pas, dans ces retraites paisibles, que vos parents et vos proches, que votre pays et votre patrie sont exposés au grand danger de perdre la foi. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque Notre-Seigneur nous a dit, en termes formels, que quand il reviendra sur la terre pour la juger, à la fin des siècles, il n'y aura presque plus de foi. *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra!* (Luc. 18, 8.).

Ce qui nous fait néanmoins espérer que notre Canada conservera toujours la foi, c'est que nous accomplissons tous, selon notre état, les désirs de notre *Père commun*, qui nous exhorte à nous unir intimement, pour travailler à gagner à la Religion Catholique de nouveaux partisans qui, dans la sincérité de la foi, honorent et servent le Dieu de justice et de vérité. *Communicamus labores et curas in ei (Religioni Catholicæ) novis adjungendis sectoribus, qui justitiæ et veritatis Deum, in sinceritate fidei colant et venerentur.* (Même allocution.)

Ainsi, N. T. C. F., ces dignes Evêques et ces zélés Missionnaires qui nous ont quittés, pour aller annoncer la bonne nouvelle de l'Evangile aux pauvres sauvages ; ces fervents Religieux et ces bonnes Sœurs qui ont fait un adieu, peut-être éternel, à tout ce qu'ils avaient de plus cher sur la terre, afin de n'avoir plus à s'occuper que de la grande et belle œuvre de la Propagation de la Foi, doivent être comme nos ancres d'espérance. Car Dieu ne peut manquer d'exaucer les vœux ardents, qu'ils forment tous, pour que leur chère Patrie ne devienne jamais une terre d'infidèles et de mécréants.

Oh ! Enfants de la foi que nous sommes, n'oublions pas que nous avons tous les plus puissantes raisons d'encourager ces missions lointaines, que la

Divine Providence a daigné confier au zèle de nos Missionnaires. Aussi, avec quel intérêt, quel plaisir nous devons lire les touchantes relations, qui nous font connaître leurs œuvres Apostoliques, leurs dangers sur terre et sur mer, leurs pénibles travaux, leurs pressants besoins ! comme nous devons être touchés des durs sacrifices que font ces jeunes personnes qui consacrent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, leur jeunesse, leur beauté, leurs espérances, leur vie enfin toute entière ! Car, aux sympathies de la foi qui sont déjà si vives, se joignent encore celles de la nature ; puisque c'est le même sang qui coule dans leurs veines et dans les nôtres.

Il est impossible, N. T. C. F., qu'à la vue de pareils sacrifices pour la Propagation de la Foi, nous ne nous sentions pas tout embrasés de zèle pour la gloire de notre Ste. Religion. En voyant en effet nos proches, nos parents, nos amis d'enfance se consacrer à une vie si pénible, pour l'exaltation de la Sainte Eglise, nous ferons, de bon cœur, le sacrifice de certaines promenades inutiles, de certains plaisirs frivoles, de certaines dépenses superflues. Moyennant ces sacrifices, il nous sera facile de former autant de sections qu'il y a de familles dans une paroisse. Car les plus petits enfants peuvent y appartenir, si les parents le veulent, en disant pour eux les prières, et en faisant la petite aumône requise. Après tout, que peut être, pour toute une famille, quatre ou cinq piastres d'épargnes pour contribuer à une si grande œuvre ? O pères et mères, que de bénédictions néanmoins vous attireriez sur vos chers enfants, moyennant ce léger sacrifice !

Il s'ouvre maintenant, N. T. C. F., un nouveau champ à votre zèle ; et nous sommes heureux de pouvoir vous l'annoncer en terminant cette lettre. Car nous avons l'intime confiance qu'en faisant la sainte œuvre que Nous vous recommandons, vous mériterez ces grâces spéciales, qui vous sont nécessaires pour bien sentir et goûter les avis que Nous venons de vous donner, et pour les mettre de suite en pratique.

Notre bien aimé Frère, le digne Evêque de Vancouver, est sur le point de retourner dans sa mission lointaine, avec deux prêtres du Diocèse, trois frères de St. Viateur, et quatre sœurs de Ste. Anne, qui se dévouent, pour toute leur vie, au salut des âmes, dans ce vaste pays, qui aujourd'hui n'est guère habité que par des sauvages qui sont encore ensevelis dans les ombres de la mort, mais dont pourtant certaines tribus demandent avec instance des missionnaires, qui leur enseignent à prier le grand Maître.

Cet Evêque vraiment missionnaire a bien voulu se charger de prêcher la Propagation de la Foi dans nos paroisses ; et ça n'a pas été sans un grand succès. Il en devait être ainsi, N. T. C. F., car d'abord Dieu se plaît à répandre d'abondantes bénédictions sur toutes les paroles de ces hommes Apostoliques, qui arrosent de leurs sueurs le champ du père de famille ; et ensuite parce que vos cœurs de foi s'embrasent tout naturellement au récit seul des conquêtes que fait l'Evangile, surtout dans les pays que vous avez peut-être parcourus vous-mêmes autrefois, ou dans lesquels vous savez que vivent quelques-uns de vos parents et beaucoup de vos bien aimés compatriotes.

Déjà vous avez puissamment encouragé les missions de l'Orégon, non-seulement en leur donnant leurs premiers Evêques et Missionnaires, mais



encore en vous mettant généreusement vous-mêmes à contribution, pour aider notre bien aimé frère, l'Evêque de Nesqually, à faire les frais de voyage et des premiers établissements. Vous avez favorisé de même les missions de la Rivière Rouge, qui vous doit en particulier l'avantage d'un établissement des frères des Ecoles Chrétiennes, dont vous avez fait la première dépense.

Maintenant, vous encouragerez les établissements religieux de Vancouver, avec d'autant plus de zèle, que cette mission nous a été à tous spécialement recommandée par le St. Siège. Car, nous pouvons répondre à cet appel du Vicaire de J.-C. ce que St. Pierre répondait à Notre-Seigneur, qui lui commandait d'aller au large, pour faire la pêche : *Seigneur, quoi-que nous n'ayons rien pris, pendant toute la nuit que nous avons travaillé en vain, cependant, sur votre parole, je jeterai à l'eau mon filet. In verbo tuo laxabo rete* (Luc, 5, 5.) Tuisse notre confiance avoir, comme celle du Prince des Apôtres, l'heureux résultat de prendre beaucoup de poissons, c'est-à-dire, de convertir beaucoup de pauvres pécheurs !

*Que la Très Sainte-Vierge Marie, conçue sans péché, vous assiste, dans tous vos besoins ! Qu'elle soit elle-même votre Conseil dans vos doutes, votre soulagement dans vos angoisses, et votre secours dans vos adversités !*

Recueillez, N. T. C. F., avec une profonde vénération, ces bons souhaits, qui sont ceux que N. S. P. le Pape adressait aux Evêques qui l'avaient écouté avec tant de respect ! Puissent-ils s'accomplir tous, pour notre bonheur, dans ce monde et dans l'autre !

Sera la présente Lettre Pastorale lue, au Prône, dans toutes les Eglises, où se fait l'Office Public, et au chapitre des Communautés Religieuses, selon qu'il sera jugé plus convenable et plus commode.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le dix Mars, mil huit cent cinquante-huit.

L. † S.

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL,

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

Chan. Secrétaire.



à l'impression jusqu'à la page 24 inclusivement

## LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

SUR

L'INSTITUT CANADIEN ET CONTRE LES MAUVAIS LIVRES.

-----  
**IGNACE BOURGET,**

**Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de  
Montréal, Etc., Etc., Etc.**

-----  
*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse,  
Salut et Bénédiction en N. S. J. C.*

Dans notre dernière Lettre Pastorale, Nous vous recommandâmes, N. T. C. F., entre autres choses, de ne vous agréger à aucun Institut Littéraire, que vous connaissiez garder des mauvais livres dans sa bibliothèque, et que si déjà vous faisiez partie d'un tel Institut, vous deviez vous en retirer, si l'on continuait, malgré vos réclamations, à vouloir conserver des livres irreligieux ou immoraux.

Fidèles à cet avis paternel de notre part, plusieurs membres de l'*Institut Canadien*, animés d'un courage digne de toute éloge, proposèrent, dans une séance extraordinaire, tenue le treize Avril dernier, d'aviser aux moyens de constater quels seraient les livres qu'il faudrait retrancher de la bibliothèque.

Une demande aussi juste, exprimée d'ailleurs dans les termes les plus réservés, fut rejetée par la majorité des membres présents. Or, il est à bien remarquer ici que l'Institut n'ignorait pas que l'Eglise avait parlé, par la bouche du Souverain Pontife, qui avait fait entendre sa voix dans toutes les Chaires de ce Diocèse, et que cette Voix Vénérable, Nous devons le dire en bénissant la divine bonté, avait fait sur tous les cœurs catholiques, de religieuses impressions.

Ce fut donc, pour ainsi dire, au pied de la Chaire Apostolique, et en quelque sorte sous les yeux du Chef Suprême de l'Eglise, qu'il refusa de rendre cette justice à la minorité. Car elle avait incontestablement le droit d'exiger que la bibliothèque cessât enfin d'être une cause si malheureuse d'impiété et d'immoralité, non seulement pour les membres de l'Institut, mais encore pour tous les citoyens, qui peuvent y avoir accès, puisqu'elle est ouverte au public.

Maintenant, c'est pour Nous, N. T. C. F., un devoir impérieux de vous signaler ici deux grandes erreurs, comises par la majorité de l'*Institut Canadien*, quand il a refusé de répondre favorablement à l'appel de la minorité. Car, hélas ! il a fait, dans cet acte, peut-être suprême pour lui, profession de principes anti-catholiques, et tout-à-fait dangereux dans la pratique.

La première erreur est exprimée dans les termes suivants, savoir : *Que l'Institut a toujours été, et est seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque, et qu'il est capable d'en prendre l'administration, sans l'intervention d'influences étrangères.....et que le Comité de Régie est suffisant pour gérer les affaires de l'Institut, et pourvoir à l'administration de la bibliothèque.*

Pour relever cette étrange erreur, Nous allons nous contenter, N. T. C. F., de vous faire entendre les paroles de l'Eglise elle-même qui, dans le St. Concile de Trente, a déclaré que c'est à l'Evêque ou à son Député, qu'appartient le droit d'approuver et d'examiner les livres : *Ad Episcopum, vel alium..... ab eodem Episcopo deputandum..... (libri) approbatio et examen pertineat* ; que celui-là serait un téméraire qui donnerait à lire, vendrait, ou prêterait un livre quelconque, qui n'aurait pas été approuvé, ou reconnu pour un bon livre, par les personnes députées à cet effet : *Nemo vero audeat librum..... alicui legendum tradere, vel aliquam ratione alienare, vel commodare nisi ostenso prius libro, et habita licentia a personis deputandis, aut nisi notorie constet librum jam esse omnibus permissum* (Regulæ. Ind. S. Syn. Trid. juss. editæ).

Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer, N. T. C. F., que c'est une autorité infaillible qui parle ici. Car vous savez tous qu'un Concile Général est l'assemblée des Evêques du monde entier qui, avec le Pape, forment l'Eglise enseignante, à qui J.-C. a fait cette solennelle promesse que les portes de l'enfer, c'est-à-dire, les erreurs inspirées par les esprits de malice, ne prévaudront jamais contre elle : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (Matth. 16. 18.).

Vous savez aussi que ceux qui n'écoutent pas l'Eglise ne peuvent plus être regardés que comme des payens et des publicains : *si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matth. 18, 17.).

Avec des principes aussi clairs, il vous est facile de tirer cette conséquence que si l'*Institut Canadien* méprise l'autorité de l'Eglise, jusqu'à lui préférer celle de son *Comité de Régie*, et même jusqu'à affecter de la regarder comme une influence étrangère, dans une chose qui évidemment intéresse le salut, de lui-même et de son propre choix, il cesse d'être Catholique.

Ce n'est pas tout ; car il est cause, par cette coupable témérité qui le porte à se croire plus capable que l'Eglise de choisir les bons livres, que beaucoup de personnes sont séduites et empoisonnées. Pour mieux comprendre ceci, supposons, N. T. C. F., que l'Honorable Maire de cette ville découvre que le réservoir de la Cité a été empoisonné. Tout le monde comprend que son devoir sera d'abord de bien constater le fait, par les expériences des plus habiles chimistes, et d'en donner ensuite avis public, pour

que chaque citoyen s'abstienne de boire des eaux qui renfermeraient un poison mortel, pendant que de son côté il ferait toute diligence pour purifier cette fontaine de mort.

Il est aisé de se figurer que de toutes parts on se donnerait toutes les peines imaginables pour mettre tout le monde en garde contre des eaux si malfaisantes, et sans doute que l'on n'aurait de repos que lorsque l'on se serait bien assuré que le réservoir aurait été parfaitement purifié, et qu'il n'y aurait plus rien à craindre pour sa vie.

Que si des personnes égarées, ou mal intentionnées, cherchaient à contredire le rapport de ce premier Magistrat, chargé de veiller à la santé publique, comme on s'en défierait ! Il n'y aurait qu'un cri pour les traiter d'ennemis publics. Comme, d'un autre côté, l'on plaindrait ceux qui auraient le malheur de se laisser tromper, dans une chose de si grande importance ; et qui, dans leur excessive bonne foi, s'obstineraient à s'abreuver de ces eaux empoisonnées !

Il est maintenant facile de faire l'application de cette comparaison toute simple et toute naturelle. Car, d'après ce que Nous venons de dire, chacun comprend sans peine qu'une bibliothèque ouverte à tous les citoyens est comme une fontaine publique, qui porte ses eaux dans toutes les maisons où on les reçoit. Or, telle est la bibliothèque de *l'Institut Canadien*, comme Nous allons vous le prouver tout à l'heure. Le Pasteur a, pour lui-même à bien distinguer les mauvais livres d'avec les bons, les règles de l'Eglise ; et il est strictement obligé d'élever la voix pour avertir ses brebis qu'elles ne trouveront que des doctrines empoisonnées et damnables dans ces livres détestables. Que si quelques-uns ont la témérité de penser et de dire qu'il n'a pas le pouvoir, en conduisant son troupeau dans les gras pâturages de la vérité, de l'éloigner de tous les lieux où croissent des herbes venimeuses, et où crouissent des eaux marécageuses qui donnent la mort, n'est-il pas alors évident qu'ils sont animés de mauvais desseins ? Ne s'en suit-il pas qu'ils sont à craindre ? Tout le monde n'en conclut-il pas qu'ils sont à éviter, comme l'on craint, comme l'on évite des empoisonneurs ?

Il vous est maintenant facile de vous convaincre, N. T. C. F., que *l'Institut Canadien*, en prétendant qu'il est seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque, est tombé dans une étrange erreur ; et que cette erreur vous serait souverainement préjudiciable, s'il réussissait à vous faire tomber dans une erreur qu'il a commise, et qui n'est que la conséquence de la première, que Nous venons de vous signaler.

La voici, cette erreur, telle qu'il l'a lui-même formulée dans la dite assemblée du treize Avril dernier, et qu'il a publiée et professée à la face du pays tout entier. Il déclare donc qu'il a toujours veillé, avec la plus scrupuleuse sollicitude, à ce que sa bibliothèque fût exclusivement composée de livres moraux..... propres à nourrir le cœur, et à développer l'intelligence.... et que sa bibliothèque n'a jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale.

Remarquons d'abord dans quelle circonstance l'Institut fait cette solennelle protestation. C'est lorsque plusieurs de ses membres, parmi lesquels se trouvent quelques-uns de ses généreux fondateurs et de ses insignes

bienfaiteurs, demandent, en de très bons termes, que l'on examine les livres de la bibliothèque commune. En se rendant à cette demande si juste, l'Institut prouvait au public qu'en effet sa bibliothèque était religieuse et morale ; il s'épargnait de bien tristes déboires ; et il ne s'exposait pas au malheur de perdre l'élite de ses membres.

Pour mieux comprendre ceci, supposons qu'un Apothicaire soit faussement accusé de vendre du poison à des personnes mal intentionnées. Tout le monde comprend que son intérêt est de dissiper, par tous les moyens possibles, un soupçon qui lui serait si préjudiciable. Or, le plus court, le plus simple pour lui, ne serait-il pas de confondre ses accusateurs, en leur prouvant qu'il n'y a nul poison dans son apothicaire ?

L'Institut n'a donc pas connu ses vrais intérêts, et il a été souverainement imprudent de ne pas se rendre aux désirs de la minorité, qui ne demandait pas autre chose qu'un examen de la bibliothèque, si, comme il le prétend, il ne s'y trouve aucun mauvais livre. Cela seul serait un préjugé bien fondé contre son incroyable prétention.

Mais venons-en au fait ; et voyons si cette bibliothèque de l'*Institut Canadien* ne renfermerait pas des livres contraires à la foi et aux mœurs ; et par conséquent, si elle ne serait pas mauvaise et très-mauvaise.

Pour en avoir une preuve convaincante, Nous allons d'abord prendre le témoignage d'hommes honorables, dont les noms vous soient bien connus, N. T. C. F., et qui soient d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont mieux instruits du fait lamentable qu'il s'agit de constater. Or, Nous trouvons ce témoignage irréfragable, dans une certaine protestation qui a été publiée dans divers journaux du pays.

Les auteurs et signataires de cette protestation témoignent au public en général qu'ils étaient membres de l'*Institut Canadien* ; qu'ayant demandé à s'enquérir s'il n'y aurait pas de mauvais livres dans la bibliothèque de leur Institution, leur demande, tout juste et raisonnable qu'elle était, a été rejetée avec un déploiement d'idées si révoltantes, qu'ils se sont crus obligés de donner leur résignation comme membres de l'Institut.

Cette protestation porte les noms de cent trente-huit citoyens, qui, malgré les intérêts de plus d'une sorte qui les attachaient à l'Institution, croient accomplir un devoir impérieux, en renonçant à tous leurs droits, parce que, disent-ils avec autant de franchise que de modération, ils ne peuvent plus partager les convictions de la majorité.

Ces témoins irréfragables vont eux-mêmes nous apprendre ce qu'il faut penser de la bibliothèque de l'*Institut Canadien*. Car Nous empruntons aux journaux, et Nous reproduisons ici leurs propres paroles, qui porteront sans doute, dans vos âmes, l'intime conviction qui pénétrait la leur, quand ils les ont écrites ou approuvées par leur signature.

Ils déclarent donc hardiment et sans crainte :

“ Qu'ils ne peuvent donner plus longtemps à l'Institution le concours  
 “ de leur présence, de leur parole ou de leur contribution.....qu'en sor-  
 “ tant des rangs de l'Institut, ils croient de leur devoir d'exposer les motifs  
 “ pressants qui les forcent à cette pénible démarche.....que malheureu-  
 “ sement.....l'Institut a failli à sa mission, que sa bibliothèque, au lieu

“ de se composer exclusivement d'ouvrages instructifs, moraux et religieux, renferme des ouvrages considérés, non seulement par les Catholiques, mais par les chrétiens de toute dénomination, comme essentiellement futiles, irréligieux et immoraux ; que cette bibliothèque est ouverte, non seulement à tous les membres, mais à toute personne étrangère ; que comme conséquence nécessaire de ce déplorable état de choses, la tribune de l'Institut est devenue la trompette au moyen de laquelle on répand à grand bruit, parmi nos compatriotes, les idées les plus absurdes, en fait de religion, de morale et de nationalité.”

Telle est, N. T. C. F., l'énergique protestation de ceux de l'Institut qui ont été forcés de donner *leur résignation*, pour ne pas, ajoutent-ils, contribuer au maintien d'une Association, qu'ils considèrent comme dangereuse pour la jeunesse et pour le pays, sous le rapport religieux, moral et national.”

Cette protestation est, avec cela, si claire et si bien motivée, qu'elle ne demande aucun commentaire pour être bien comprise, et pour faire déjà une preuve sans réplique, que la bibliothèque de l'Institut est mauvaise et très mauvaise.

Nous allons donc passer à une autre preuve, qui va être d'autant plus convaincante qu'elle est fondée sur des principes et sur une autorité infaillible, comme vous allez le voir.

Nous avons sous les yeux le Catalogue des livres de l'Institut Canadien, imprimé en 1852. Depuis cette époque, cette bibliothèque, qui alors se composait de quinze cents volumes, a probablement augmenté ; mais elle n'a certainement pas été purgée. C'est ce qu'attestent encore les membres de la *minorité*, qui, en sortant de l'Institut, disent à la majorité, que *deux fois la minorité a tenté de porter remède à un mal aussi profond ; mais qu'elle n'a pu réussir*. D'ailleurs, comment aurait-on pu réformer cette bibliothèque, que la majorité prétend encore, à l'heure qu'il est, avoir toujours été *exclusivement composée de livres moraux*.

Comparant ce Catalogue des livres de l'*Institut Canadien* avec le Catalogue appelé l'*Index*, sur lequel l'Eglise inscrit les livres qu'elle condamne comme dangereux, Nous n'y voyons, hélas ! figurer qu'un trop grand nombre de ceux de l'Institut.

Ceci Nous fournit l'occasion de vous parler de la condamnation des mauvais livres, telle qu'elle se pratique à Rome. Nous le faisons d'autant plus volontiers que Nous croyons nécessaire de dissiper les préjugés, que l'on cherche à répandre dans le public, contre la Ste. Eglise Romaine, comme si elle était ennemie de la vraie liberté des enfants de Dieu, parce qu'elle condamne certains livres, et qu'elle en défend la lecture. Car, que d'affreuses calomnies les incrédules modernes ont lancées dans le public, contre la Mère de toutes les Eglises, parce qu'elle condamnait leurs productions impies et irréligieuses !

A cette fin, Nous allons vous dire aussi brièvement que possible :  
 1o. quels sont les tribunaux, établis à Rome, pour l'examen des livres ;  
 2o. quelles sont les règles suivies dans cette procédure ecclésiastique ; et  
 3o. quelles sont les peines spirituelles portées contre ceux qui lisent de ces livres défendus.

10 *Quels sont les tribunaux chargés de l'examen des livres ?*

Il y a, à Rome, deux tribunaux établis par l'Autorité Pontificale pour examiner les livres, qui se publient dans les diverses parties du monde, et déclarer quels sont ceux dont la lecture est dangereuse aux Fidèles. Ces tribunaux s'appellent *Congrégations*.

La première est connue sous le nom de *Congrégation du St. Office* : et elle se compose de plusieurs éminents Cardinaux, d'un Prélat de la Cour Romaine, appelé *Assesseur* ou *Rapporteur*, d'un Frère Dominicain, qui en est le *Commissaire-né*, d'un nombre illimité de Docteurs en droit Canon, appelés *Consulteurs*, et de plusieurs savans Théologiens, à qui on donne le nom de *Qualifiés*. Tous ceux qui forment cette Congrégation du *St. Office* sont nommés par le Pape : et ils doivent être très exercés dans les sciences divines, et animés d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Dès qu'un livre est dénoncé au *St. Office*, un des *Consulteurs* ou *Qualifiés* est chargé, par la Congrégation, de l'examiner avec le plus grand soin. Si l'auteur de ce livre jouit d'une bonne réputation de savoir et de vertu, son ouvrage est examiné par un second Censeur, qui doit ignorer le nom du premier, dont on lui communique le travail, afin qu'il soit plus libre et indépendant dans l'examen qu'il doit en faire. Si les rapports de ces deux censeurs diffèrent en quelque chose, on en nomme un troisième, qui doit également ignorer les noms de ceux qui ont les premiers examiné ce livre.

Lorsque tout ce travail est fait, il est présenté aux *Consulteurs*, qui dans des Congrégations préparatoires, émettent leur opinion sur le livre en question, et sur la critique qui en a été faite par les Censeurs. Il est à bien remarquer que l'on a coutume de charger un des membres de la Congrégation de défendre l'ouvrage, qu'il s'agit de juger, afin que toute justice soit rendue à l'Auteur. Or, cet Avocat est obligé en conscience de prendre tous les moyens honnêtes, en son pouvoir, pour empêcher que ce livre ne soit condamné, comme ferait ici un Avocat que la Cour chargerait de défendre un accusé dans une affaire criminelle où il irait de sa vie.

Ce sévère examen étant terminé, tout ce qui a été fait, dans les Congrégations préparatoires que, dans notre manière de nous exprimer, nous appellerons *Cours d'enquêtes*, est soumis aux mûres délibérations des Cardinaux qui appartiennent au *St. Office*. C'est là que se formule le jugement qu'il faudra porter sur le livre, qui a déjà été l'objet d'un si grand travail.

Mais ce jugement, prononcé dans l'intérieur de la Congrégation, doit être soumis à l'approbation du Pape lui-même, avant d'être promulgué, et mis à exécution. C'est toujours le Prélat *Assesseur* qui le dépose aux pieds du Souverain Pontife, et qui lui fait le rapport de toute la procédure Canonique. Il arrive assez souvent que le Pape lui-même préside la Congrégation du *St. Office*, qui a l'honneur de l'avoir pour Préfet, pour entendre ce qu'ont à dire les Cardinaux sur le livre en question. On fait donc à Rome, pour la simple condamnation d'un livre, ce qui se fait parmi nous pour la condamnation d'un criminel, qui ne s'exécute que par l'ordre de celui qui est le dépositaire de l'Autorité Royale.

Mais comme le St. Office est chargé de s'enquérir de tous les maux qui affligent l'Eglise, il est nécessairement surchargé par les affaires qui lui viennent de toutes les parties du monde ; et comme d'ailleurs les mauvais livres se multiplient d'une manière allarmante, le St. Siège s'est vu dans la nécessité de créer une autre Congrégation, que l'on appelle la *Sacrée Congrégation de l'Index*, laquelle est exclusivement chargée d'examiner les livres, pour les condamner s'ils sont dignes de censure. Elle est à peu près organisée, et procède presque de la même manière que le St. Office.

Si le livre, qui a été l'objet d'un si sévère examen, est condamné, comme renfermant des erreurs préjudiciables à la Religion, on l'inscrit dans le catalogue des livres défendus, appelé le *Livre de l'Index* ; et dès ce moment, il n'est plus permis à personne, pas même aux Evêques, de le lire, sans une permission spéciale, qui ne se donne que par le Pape.

Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails, N. T. C. F., pour que vous puissiez mieux comprendre avec quelle sagesse, quelle prudence et quelle modération, on procède, à Rome, à la condamnation des mauvais livres. La conséquence pratique qu'il en faut tirer, c'est que de pareils jugements sont dignes de toute notre vénération. Aussi, devons-nous nous y soumettre avec une affection toute filiale envers la Ste. Eglise Romaine qui, comme une bonne Mère, fait tant de dépenses, et s'impose un si grand travail, pour le maintien de notre foi, et la conservation de tous les bons principes.

20. *Quelles sont les Règles suivies dans les Congrégations du St. Office et de l'Index, pour l'examen et la condamnation des mauvais livres?*

Ce sont des règles tracées, sous l'inspiration du St. Esprit, par le St. Concile de Trente, et par les Souverains Pontifes. Par conséquent elles sont d'une autorité infaillible, puisque c'est celle de l'Eglise, à qui J.-C. a donné la solennelle mission d'instruire tous les peuples de la terre. Il ne faut donc pas s'étonner si tous les livres qui regardent la foi et les mœurs, sont sous le domaine de l'Eglise, qui par là se trouve incontestablement investie du droit de régler l'administration de toutes les bibliothèques du monde (Reg. Ind. S. Syn. Trid. jussu editæ. Clemens VIII. Alexand. VII. Benedict. XIV. Voir l'Encyclopédie Théologique de l'Abbé Migne, Tome 12, p. 910 et suiv.)

Ces règles sacrées, étant faites pour conserver, dans le monde entier, la foi et les mœurs, on se tromperait étrangement, si l'on prétendait se soustraire à l'obligation qu'elles imposent à tous les chrétiens. Écoutez là-dessus l'immortel Pontife Grégoire XVI, dans son admirable Lettre Encyclique du 15 Août 1832 :

*Combien, nous dit-il, est fautive, téméraire, injurieuse au St. Siège, et féconde en maux pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui, non seulement rejettent la censure des livres comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de malignité qu'ils la présentent comme opposée aux principes de la droiture et de l'équité, et qu'ils osent refuser à l'Eglise le droit de l'ordonner et de l'exercer.*

Vous allez donc accepter ces règles de vie, N. T. C. F., avec le même respect que nos Evêques ont reçu, dans le premier Concile de Québec, tous les décrets de la Ste. Eglise, par ces paroles dignes de toute votre attention, puisque ce sont vos premiers Pasteurs qui parlent, pour eux et pour vous.



*Nous adhérons de tout cœur à toutes et à chacune des Constitutions Apostoliques Dogmatiques, aussi bien qu'à celles qui regardent la discipline générale de l'Eglise ; et nous déclarons et enseignons qu'elles doivent être gardées par tous les fidèles de J.-C., comme règle de la foi, et comme loi de la conscience, indépendamment de toute sanction de la Puissance Séculière (1. décret).*

Ainsi, N. T. C. F., voici des règles qui nous sont données par l'Eglise elle-même : ces règles ont un objet, le plus important de tous, celui de conserver intact le dépôt sacré de la foi et des mœurs : elles obligent strictement les Pasteurs comme les simples fidèles ; que de motifs pressants de nous y soumettre avec foi, respect et amour ! Les voici, ces règles salutaires :

*1re Règle.* Tous les livres condamnés par les Souverains Pontifes et par les Conciles œcuméniques avant l'année 1515, sont à l'*Index*. Car avant l'établissement de cette Congrégation, comme depuis, l'Eglise a toujours défendu à ses enfans la lecture des mauvais livres.

*2me Règle.* Tous les ouvrages des hérésiarques sont, sans aucune exception, défendus. Tels sont tous les écrits de Luther, Calvin et autres.

Les livres, faits par les hérétiques, pour traiter *ex professo* de religion, sont condamnés. Tels sont tous ces traités contre la Religion Catholique, que l'on colporte dans les maisons, les hôtelleries, les chemins de fer, les bateaux à vapeur et les prisons, afin de répandre le poison de l'erreur en tous lieux. Que chacun donc comprenne bien qu'il est défendu de recevoir ces livres, par complaisance et autre mauvais motif, quand même on n'aurait pas l'intention de les lire. Car ce serait toujours un gravescandale et un encouragement aux sociétés hérétiques, qui ont pour but de détruire la Religion Catholique, si elles le peuvent. Cette recommandation étant d'une si grande importance, les fidèles devront être avertis, par les Pasteurs, de ne pas l'oublier. Il en faut dire autant des Bibles, en langue vulgaire, qui sont l'objet des règles suivantes.

*3me Règle.* Les traductions du Nouveau Testament, faites par les hérésiarques, sont défendues à toutes sortes de personnes.

*4me Règle.* La Bible en langue vulgaire est défendue, à moins que cette traduction n'ait été approuvée par le St. Siège, ou accompagnée d'explications des St. Pères, ou de quelques savants et pieux auteurs Catholiques.

Quiconque ose lire ou garder la Bible en langue vulgaire, non approuvée comme ci-dessus, ne peut recevoir l'absolution, que lorsqu'il aura remis cette Bible à l'Evêque.

Il n'est pas permis aux Libraires de vendre ces Bibles en langue vulgaire.

*5me Règle.* Les livres faits par les hérétiques ne peuvent être lus, que lorsqu'ils ont été révisés et corrigés par des Théologiens Catholiques.

*6me Règle.* Les livres de controverse ne sont permis que lorsqu'ils ont été approuvés par le St. Siège, ou écrits par des auteurs catholiques bien connus.

*7me Règle.* Les livres immoraux et les gravures indécentes sont défendus, en tous lieux et à toutes sortes de personnes ; et comme il ne saurait y avoir de raison d'en faire usage, il est strictement défendu de les garder.

*8me Règle.* Tout livre, qui sent l'hérésie ou l'impieité, ne peut être lu que lorsqu'il a été corrigé.

*9me Règle.* Les livres qui traitent *ex professo* de la magie et autres superstitions, sont absolument défendus.

*10me Règle.* A Rome, c'est au Cardinal Vicaire, ou au Maître du Sacré Palais, à approuver les livres qui s'impriment. Ailleurs, ce soin est dévolu à l'Evêque, ou à son Député.

Les libraires ne doivent vendre que des livres approuvés. Autrement, les acheteurs, lecteurs, imprimeurs, sont soumis à des peines spirituelles, au jugement de l'Evêque. Il en doit être de même des héritiers et exécuteurs testamentaires.

Concluez, N. T. C. F., de tout ce que vous venez d'entendre, que vous ne sauriez prendre trop de précautions, pour n'être pas trompés, dans le choix des livres, que vous voulez avoir. La principale est de consulter, soit votre directeur, soit quelque autre prêtre, pour vous assurer si ceux que vous possédez déjà, ou que vous désireriez avoir, vous conviennent.

*3o. Quelles sont les peines portées, par l'Eglise, contre ceux qui lisent ou gardent des livres condamnés et mis à l'Index.*

Le St. Concile de Trente, après nous avoir tracé les règles, dont Nous venons de vous donner la substance, voulant que des règles si sages et si nécessaires fussent respectées et observées par les Pasteurs aussi bien que par les brebis, a porté les peines suivantes, qui sont des plus graves. Voici en quels termes elles sont exprimées :

*Il est ordonné à tous les fidèles de ne rien faire de contraire à ce qui est prescrit par ces règles, ou de lire ou garder quelques livres contre la défense exprimée dans cet Index.*

*Que si quelqu'un lit ou garde les livres des hérétiques, ou les écrits d'un Auteur quelconque, condamnés ou défendus, à cause de quelque hérésie, ou même pour soupçon de quelque faux dogme, il encourra aussitôt la sentence d'excommunication.*

*Celui qui lira ou gardera des livres défendus, pour quelqu'autre cause, outre le péché mortel dont il se rend coupable, sera puni sévèrement au jugement de l'Evêque.*

Tels sont, N. T. C. F., les tribunaux établis par l'Eglise pour l'examen des livres, qui se publient dans le monde. Telles sont les règles que l'on suit dans ces tribunaux. Telles sont enfin les peines portées contre ceux qui oseront lire ou garder des livres condamnés par une Autorité si légitime, et après un examen si sévère et si sérieux.

Nous en devons conclure, N. T. C. F., que rien ne doit nous paraître plus important que le choix des livres que nous avons à nous procurer. Aussi, usons-Nous de toute l'Autorité que Nous a donnée le Divin Pasteur, pour avertir, non seulement chaque particulier, mais encore tous les Libraires, les Commissaires d'Ecole, les Instituts Littéraires, les Bibliothécaires et autres personnes chargées de ce soin, de donner toute leur attention à des règles qui intéressent si gravement la foi et les mœurs de tout un pays.

Nous faisons un nouvel Appel à tous ceux de l'*Institut Canadien*, qui, Nous en avons la confiance, tiennent encore à l'Eglise par le lien sacré de

la foi, pour que, mieux instruits des principes catholiques, ils reculent enfin devant l'abîme qui s'ouvre sous leurs pieds. Il en est encore temps ; et en se soumettant aux lois d'une aussi bonne Mère, ils consoleront son cœur affligé de leur égarement. Que si, hélas ! ils venaient à s'opiniâtrer dans la mauvaise voie qu'ils ont choisie, ils encourraient des peines terribles, et qui auraient les plus déplorable résultats.

Et en effet, il s'ensuivrait qu'aucun catholique ne pourrait plus appartenir à cet Institut ; que personne ne pourrait lire les livres de sa bibliothèque, et qu'aucun ne pourrait à l'avenir assister à ses séances, ni aller écouter ses lectures. Ces fâcheux résultats seraient la conséquence nécessaire de l'attitude anti-catholique, que prendrait cet Institut, en persistant dans sa révolte contre l'Église.

Car il est à bien remarquer ici que ce n'est pas Nous qui prononçons cette terrible excommunication dont il est question, mais l'Église dont Nous ne faisons que publier les salutaires Décrets. Mais, dans notre tendre sollicitude, Nous crions aussi haut que possible que *lū est un abîme affreux*. A chacun de vous maintenant de l'éviter, et malheur à ceux qui y tomberont !

O Marie, préservez, par votre puissante bonté, tous et chacun de vos chers enfants, d'un pareil malheur. Pour cela, jetez les yeux de votre Miséricorde sur cette Lettre, que Nous avons écrite sous votre inspiration. Car vous êtes, dans la Ste. Église de Dieu, une lampe toujours ardente. *Lampas inextinguibilis*. Nous ne l'avons écrite, cette Lettre, que pour l'honneur de votre adorable Fils et de sa divine Religion. Maintenant, elle portera son fruit, si vous daignez la bénir, et vous la bénirez sans doute, parce que vous êtes le sceptre de la foi orthodoxe : *Sceptrum orthodoxe fidei*. C'est

Nous ne cesserons de demander tous les jours de notre vie, et surtout pendant ce beau mois de Mai, que nous allons commencer. Daignez accepter, en réparation de tous les blasphèmes, proférés contre la vraie Religion, dont vous êtes la gardienne et la mère, tous les vœux ardents, toutes les prières ferventes, tous les chants sacrés de tant de saintes âmes, pendant ce mois qui, pour tous vos dévôts serviteurs, est un temps de délicieuses jouissances, et comme le commencement de la bienheureuse éternité. Ah ! quand nous sera-t-il permis de vous voir, de vous louer, de vous aimer, dans cette éternité, l'objet de tous nos soupirs !

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de toutes les Églises, dans lesquelles se célèbre l'Office public, le premier Dimanche ou jour de Fête, après sa réception.

DONNÉ à Montréal, le trente Avril, mil huit cent cinquante-huit, sous notre sceau et le contre-sceau de notre Secrétaire.

L. † S.



IG. ÉV. DE MONTRÉAL,

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

Chan. Secrétaire.

# LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

CONTRE

LES MAUVAIS JOURNAUX.

IGNACE BOURGET,

Par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Évêque de  
Montréal, Etc., Etc., Etc.

*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse,  
Salut et Bénédiction en N. S. J. C.*

Dans notre Lettre du dix Mars dernier, Nous vous rapportions textuellement, N. T. C. F., cette partie de l'admirable Allocution de N. S. P. le Pape qui regarde l'incrédulité de notre siècle; et Nous vous en donnions l'explication, pour vous faire mieux connaître le danger des mauvais livres et des mauvais journaux, qui sont aujourd'hui, comme la *chaire de peste*, du haut de laquelle l'impie du jour fait entendre cette voix séduisante, qui fait frémir les nations, contre Dieu et son Christ. Mais Nous ne pouvions alors que poser les vrais principes; et Nous nous réservions d'en tirer plus tard les conséquences pratiques.

C'est ce que Nous commençons à faire, dans notre *Pastorale* du trente Avril suivant, dans laquelle Nous vous donnâmes toutes les règles que vous avez à suivre, pour ne pas vous tromper dans le choix de vos livres, en achetant de dangereux, que la Religion vous forcerait de jeter au feu.

Nous allons continuer aujourd'hui cette pénible tâche, en vous traçant d'autres règles, pour connaître sûrement quels sont les mauvais journaux, dont la lecture vous serait très-certainement préjudiciable; et que, pour cette raison, vous devez vous interdire en conscience.

Mais, avant de signaler ainsi à votre plus sérieuse attention les mauvais journaux, Nous devons vous faire observer, N. T. C. F., que si aujourd'hui Nous élevons de nouveau la voix, ce n'est que pour accomplir cet ordre du Seigneur: *Fils de l'homme, je vous ai établi sentinelle, sur la maison d'Israël.--- Si, lorsque je dirai à l'impie: vous mourrez; vous ne le lui*

*dites pas... cet impie mourra dans son iniquité ; mais je vous demanderai compte de son sang* (Ezech. 3, 18) ; d'cù il vous est facile de conclure combien serait terrible le compte qu'il Nous faudrait rendre au juste Juge, si Nous gardions un lâche silence, en voyant le mauvais journalisme se répandre d'une manière si alarmante.

Car Nous mériterions, à coup sûr, ce sévère reproche, que fit Notre Seigneur, par la bouche de St. Jean, à cet Evêque de l'Apocalypse, dont cependant il loue si hautement la foi : *Vous souffrez ceux qui tiennent la doctrine du faux Prophète Balaam, qui enseignait à Balac comment il devait s'y prendre pour séduire et corrompre les enfants d'Israël.... Faites pénitence, ajoute Notre-Seigneur.... Autrement, je viendrai bientôt, et je combattrai contre eux, avec le glaive de ma bouche.* (Apost. 2, 14, 16).

Or, pour ne jamais l'encourir ce reproche, et aussi pour relever notre courage, dans l'accomplissement d'un devoir aussi rigoureux, Nous avons sous les yeux ces énergiques paroles, qu'adressait à tous les Evêques du monde l'auguste Pontife Grégoire XVI, le 15 Août 1832 :

*C'est avec le cœur percé d'une profonde tristesse, leur disait-il avec une vigueur tout apostolique, que Nous venons à vous.... que Nous savons fort inquiets des dangers du temps où vous vivez.... Nous vous parlons.... de ce dont nous gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées.... La saine doctrine se corrompt, et les erreurs de tout genre se propagent audacieusement.... Il est de notre devoir d'élever la voix, et de tout tenter, pour que le sanglier, sorti de la forêt, ne ravage pas la vigne, et pour que les loups n'immolent pas le troupeau.*

Considérant maintenant, N. T. C. F., tout mauvais journal, comme un sanglier dans la vigne du Seigneur, ou comme un loup dans la bergerie du Bon Pasteur, Nous faisons ce que font les bons pères de famille qui, s'apercevant qu'il y a dans les forêts ou les champs du voisinage quelque bête féroce, ne cessent de répéter à leurs tendres enfants qu'ils doivent bien se garder d'en approcher. Pour cela ils la leur dépeignent si au naturel, que ces enfants la peuvent reconnaître de loin, et échapper par une prompte fuite à ses dents carnassières. Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., Nous avons à vous tracer ici les caractères du mauvais journal.

Le mauvais journal est celui qui est contraire à la Religion, dans sa foi ou dans sa morale. S'il attaque la divinité de la Religion, c'est un journal irréligieux. S'il combat les vérités révélées de Dieu, et définies par l'Eglise, c'est un journal hérétique. S'il publie des choses impures, c'est un journal immoral. S'il se moque des choses saintes, ou des personnes consacrées à Dieu, c'est un journal impie. S'il se prétend libre, dans ses opinions religieuses et politiques, c'est un journal libéral.

A ces couleurs aussi hideuses que saillantes, et à ces traits caractéristiques, vous reconnaitrez facilement, N. T. C. F., le mauvais journal ; le journal à mauvais principes, le journal enfin qui, en professant de damnables doctrines, répand le poison mortel de ses erreurs. Aussi, fait-il plus de mal

quand on le laisse faire, que ne ferait un empoisonneur qui aurait toute liberté de débiter ses drogues empoisonnées.

Et en effet, *quel homme, en son bon sens*, nous dit à ce sujet le Pape Grégoire XVI, dans l'immortelle Lettre que Nous venons de citer, *dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre, et transporter publiquement, les boire même, parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en useut, parviennent quelquefois à échapper à la mort.*

Rien donc, N. T. C. F., ne doit aujourd'hui vous intéresser autant que la question des mauvais journaux, parce que c'est une question de vie et de mort, pour la société en général comme pour les individus en particulier. Vous ne serez donc pas étonnés si Nous insistons si fortement là-dessus ; et si vos Pasteurs, en vous expliquant cette Lettre, s'attachent tout spécialement à vous les faire connaître si bien, que vous ne puissiez pas être surpris par ceux qui voudraient encore abuser de votre bonne foi, pour vous faire lire quelqu'un des mauvais journaux, qui sont en circulation, soit qu'ils viennent de l'étranger, soit qu'ils se publient dans ce pays. Or, tels sont, encore une fois, les traits auxquels vous les reconnaitrez.

*Le Journal irréligieux* combat l'existence de Dieu ou de sa divine Religion. Il ne reconnaît tout au plus, dans son adorable Fondateur, qu'un grand homme, qu'il a la témérité de comparer à ces hommes trop fameux qui, par leur criminelle ambition, ont fait le malheur du genre humain ; mais il le blasphème, en niant sa divinité. Il rejette les Saintes Ecritures comme des fables puériles. Il tourne en ridicule les vérités révélées de Dieu, pour éclairer l'homme et le rendre meilleur. Ainsi, il se moquera de ce que Notre Seigneur nous enseigne du petit nombre des élus. Il traitera de farces les jeûnes et les prières qui se font pour apaiser la colère du ciel, dans les temps de calamités. Il se déchainera contre l'enseignement de la religion dans les écoles, comme si c'était un temps perdu. Il ouvrira ses colonnes aux correspondances les plus impies et les plus schismatiques. Il ne cessera enfin de souffler, dans le cœur des peuples, la révolte contre l'Eglise et ses Pasteurs.

A ces traits et autres semblables, vous reconnaitrez aisément, N. T. C. F., tout journal qui serait ennemi de la Religion ; et loin de l'encourager en aucune manière, vous en aurez une telle horreur, que vous le bannirez pour toujours de vos maisons.

*Le Journal hérétique* est celui qui, en toute occasion, attaque la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, qui lui attribue calomnieusement des erreurs, qu'elle est la première à condamner ; qui se moque à tout propos de ses pratiques les plus saintes ; qui se fait un plaisir malin de dénigrer la confession sacramentelle et la Sainte Communion ; qui traite de superstition les honneurs rendus aux Saints, à leurs vénérables reliques, et à leurs saintes images ; qui s'emporte avec une fureur vraiment diabolique, contre la glorieuse Mère de Dieu, dont il attaque, avec impudence, la *Conception Immaculée*, et la sainte virginité, cherchant, hélas ! à la faire passer pour une femme ordinaire ; qui, enfin, voudrait, dans son aveugle frénésie, renverser l'édifice de l'Eglise Catholique, qui repose sur un rocher inébranlable, savoir, sur le Bienheureux Pierre et sur les Pontifes Romains qui

lui ont succédé, et dont l'infaillible autorité a toujours préservé et préservera toujours l'Église des détestables erreurs qui inondent le monde.

Maintenant, vous n'aurez nulle peine, N. T. C. F., à reconnaître les journaux entachés de schisme et d'hérésie. Or, cela vous suffira pour cesser dès l'instant de les encourager. Car, aimant la Ste. Eglise comme de bons enfants aiment la meilleure des mères, vous ne pourrez souffrir dans vos maisons, et au sein même de votre famille, les horribles calomnies dont l'accablent ces détestables journaux.

Le *Journal immoral* est celui qui blesse la pudeur et les bonnes mœurs par ses feuilletons impurs, ses histoires d'amours, ses chansons lubriques, ses poésies lascives, ses romans impudiques, ses pièces théâtrales, enfin par tout ce qui enflamme les passions, ôte l'horreur du vice, inspire du dégoût pour la vertu, fait admirer des hommes qui ont été l'opprobre du genre humain, par leurs crimes monstrueux, qui sont préconisés comme de grandes vertus.

Ces détestables productions ressemblent à ces corps pourris et tellement gâtés, que personne n'ose en approcher, tant est insupportable l'odeur infecte qui s'en exhale. Tel est le journal immoral, qu'aucune raison n'autorise à lire, parce qu'il est essentiellement mauvais. Aussi, vous ferez-vous, N. T. C. F., un devoir stricte et indispensable de ne jamais lui donner entrée dans vos salons.

Le *Journal impie* est celui qui, tout en affectant de respecter la religion, pour obtenir de la popularité, la combat cependant et l'insulte, quand elle s'oppose à ses projets, qui sont de faire triompher certaines doctrines que condamne l'Église, qui est chargée de la Divine mission de maintenir l'ordre et la paix dans le monde.

Pour arriver à ses fins, il commence par travailler à ruiner l'autorité du Clergé ; et pour cela il fait circuler toutes sortes de préjugés et d'histoires scandaleuses sur le compte des Ministres de Dieu. Par cette tactique insidieuse, il prétend, en frappant les Pasteurs, disperser les brebis, c'est-à-dire, les *faire flotter à tout vent de doctrine*, en les faisant sortir des *gras pâturages* de l'Église. *Percute pastorem, et dispergentur oves* (Zach. 13. 7).

En effet, si le journal qui veut séduire les peuples, commençait par des blasphèmes horribles contre Dieu, contre la Religion et contre les choses saintes, tout le monde, dans un pays religieux comme celui-ci, en aurait horreur ; et il est évident que personne ne voudrait le lire. Que fera-t-il donc pour se frayer la route et arriver à son but ? Il travaillera à ruiner l'influence des Pasteurs qui, étant les dépositaires de la loi de Dieu et de son autorité sur les peuples, ne peuvent manquer de lui opposer une invincible résistance.

Que fera-t-il pour cela ? Il tâchera, par des attaques directes ou indirectes, contre leur vie privée ou publique, de les faire tomber dans le mépris. Il recueillera, avec soin, et débitera avec complaisance, toutes les histoires vraies ou fausses, qui pourraient leur faire perdre l'estime des peuples. Enfin, pour tout dire en un mot, il travaillera à faire croire qu'ils sont, par leur vie, indignes du saint ministère qu'ils exercent.

Nous allons, N. T. C. F., vous mettre en garde contre toutes les insinuations malignes et mensongères, que l'on ne cesse de faire contre le Clergé, dans ces temps mauvais, en établissant seulement les principes de foi, sur lesquels repose le ministère pastoral. Car, vous comprenez qu'il ne Nous convient pas de Nous arrêter à des personnalités injurieuses, que Nous aimons à souffrir pour l'amour de la Ste. Eglise, mais que Nous rougirions de relever ici.

Prêtez, N. T. C. F., une attention favorable à tout ce que Nous allons vous dire sur le caractère sacré et inviolable de vos Pasteurs. Car il y va de vos plus chers intérêts ; puisque, sans aucun doute, vous irez droit au Ciel, si vous écoutez et respectez vos Pasteurs, quand même ils s'oublieraient, dans l'accomplissement de leurs devoirs ; et que, d'un autre côté, vous vous perdriez infailliblement, si vous veniez à les mépriser et à négliger de faire ce qu'ils vous commanderaient, quand même ils seraient les plus saints des hommes. Et en effet, c'est surtout de ceux qui sont assis sur la chaire évangélique, qu'il faut lire ce que Notre Seigneur disait des scribes et autres qui occupaient la Chaire de Moïse : *Faites ce qu'ils vous disent* ; et si leur vie ne s'accorde pas avec leurs paroles, ne les méprisez pas pour cela ; mais seulement *ne faites pas ce qu'ils font*. *Quaecumque dixerint vobis servate et facite, secundum opera vero eorum nolite facere* (Matth. 23. 3).

Voici donc, N. T. C. F., le principe invariable, que vous devez toujours invoquer, quand on cherche à vous faire perdre l'estime et le respect que vous devez à vos Pasteurs, savoir : *Que ce sont des hommes, qui vous représentent Dieu, dans les fonctions de leur divin ministère. Ego dixi : Dii estis et filii excelso omnes.* (Ps. 81, 6.) Or, avec ce caractère tout divin, et qui est ineffaçable, ils doivent toujours être l'objet de la vénération des peuples.

Car, ne l'oubliez jamais, N. T. C. F., ce n'est pas à des Anges impeccables, mais à des hommes fragiles, que Dieu a confié le soin de vos âmes. Et en cela, comme dans tout le reste, il est souverainement adorable et aimable ; *adorable*, parce que, par des moyens qui prouvent sa puissance infinie, sa divine Religion se conserve, appuyée sur des bases si fragiles : *aimable*, parce qu'en donnant des pécheurs pour guides à d'autres pécheurs, il fait éclater son ineffable miséricorde. C'est ce que reconnaît l'Apôtre St. Paul par ces paroles mémorables : *Je rends grâces . . . . à Jésus-Christ Notre Seigneur, parce qu'il m'a jugé fidèle, en me plaçant dans le ministère, moi qui, auparavant, ai été un blasphémateur et un persécuteur . . . . C'est une chose qui mérite d'être crue de tout le monde, savoir, que Jésus-Christ est venu dans ce monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le plus grand. Mais j'ai obtenu miséricorde pour que Jésus-Christ montrât d'abord en moi toute sa patience, pour l'instruction de ceux qui devaient croire en lui, afin d'arriver à la vie éternelle* (I Tim., 1, 12 et suiv.).

Mais comment Jésus-Christ a-t-il pu rendre vénérables, aux yeux de tous les peuples, ces hommes faibles et pécheurs, qu'il choisissait pour les conduire dans les voies du salut éternel ? Ça été d'en faire ses



Ambassadeurs, en leur donnant des lettres de créances les plus amples, pour qu'ils pussent, dans tous les siècles et dans tous les lieux, se présenter comme les ministres du Roi des Rois. *Pro Christo ergo legatione fungimur* (2 Cor. 5, 20.) Ça été de s'identifier avec eux d'une manière si intime, que celui qui les reçoit, le reçoit lui-même ; et pour cela il leur donne à remplir cette même mission, qu'il a reçue de son Père : *Sicut misit me Pater et ego mitto vos* (Joan. 20, 21.). Et en effet, ils ne font si bien avec lui qu'une même personne, qu'à la messe, ils disent, en consacrant l'Eucharistie : *Ceci est mon Corps ; ceci est mon Sang*. Ça été de donner à leur parole toute l'autorité qu'a la sienne, puisqu'il leur dit : *Qui vous écoute m'écoute : Qui vos audit me audit* (Luc. 10, 16.). Enfin ça été d'en faire d'autres lui-même, au point que celui qui les méprise, le méprise lui-même : *Qui vos spernit me spernit* (Luc 10, 16.).

Comme c'est toujours J.-C. qui opère et agit par ses ministres, il s'en suit, N. T. C. F., que quelles que soient les dispositions intérieures ou extérieures de ceux-ci, ils ne manquent jamais d'effacer le péché originel, dans le baptême, de consacrer la divine Eucharistie, à la messe, de pardonner les péchés des personnes bien disposées, dans le sacrement de Pénitence, d'enseigner le chemin du Ciel, dans la chaire de vérité !

Mais venons-en à des faits incontestables qui vont comme vous faire toucher du doigt les principes qui viennent d'être posés.

Jésus-Christ avait appelé Judas à l'Apostolat. Ce Disciple fut infidèle à la grâce de sa vocation, après avoir opéré, comme les autres Apôtres de grands prodiges. Il devint le persécuteur du bon Maître, qui l'avait comblé de tant de bienfaits ; et ne se contentant pas de censurer sa conduite toute divine, il le vendit à ses ennemis, et s'engagea à le leur livrer. Cet acte d'apostasie a mérité à Judas l'horreur de tous les siècles, depuis que, dans son désespoir, il s'est lui-même pendu à un arbre. Mais de son vivant Notre Seigneur, qui voulait donner au monde entier l'exemple du respect qu'il faut toujours porter à ses Ministres, n'a cessé de le traiter avec autant d'honneur que les autres Apôtres. Il lui a lavé les pieds dans le Cénacle ; il l'a ordonné Prêtre ; il l'a communiqué de sa divine main ; il a parlé de lui avec une réserve qui étonne ; enfin il lui a donné le baiser de paix dans le Jardin des Oliviers, en l'appelant encore son ami. Après un tel exemple, qui pourra encore se croire permis de mépriser les Pasteurs sous prétexte qu'ils oublient leur caractère sacré.

St. Pierre avait été établi chef des Apôtres, Prince de l'Eglise, Vicaire de Jésus-Christ, qui avait prié pour que sa foi fût inébranlable, afin qu'il pût confirmer ses frères. Il tombe néanmoins dans une faute énorme, jusqu'à renier son aimable Maître, avec d'horribles imprécations. Mais parce qu'il pleure son péché, il est non seulement rétabli en grâces, mais encore maintenu dans tous ses glorieux privilèges ; et c'est sur cet Apôtre, *pécheur repentant*, qu'a été bâtie et que repose l'Eglise du Dieu trois fois saint. Toujours, de son vivant, les fidèles le vénèrent comme un autre Jésus-Christ ; et depuis sa bienheureuse mort, ils cou-

rent en foule à Rome, pour honorer ses cendres et baiser ses chaînes. Les autres Apôtres, au sortir même du Cénacle, où ils venaient d'être ordonnés Prêtres, ont l'insigne faiblesse de prendre la fuite, et de laisser ainsi leur bon Maître seul, entre les mains de ses ennemis. Mais comme ils réparèrent, par une amère douleur, cet acte de faiblesse, qui devait pourtant paraître impardonnable, ils furent jugés dignes par Jésus-Christ, qui les avait appelés à ce sublime ministère, de continuer de faire leurs saintes fonctions d'Apôtres.

D'autres faits mémorables, consignés dans l'histoire ecclésiastique, viennent nous confirmer dans cette conviction intime que Dieu a continué dans tous les siècles, à prouver la divinité de sa religion, en en confiant la garde à des hommes faibles et pécheurs. Ainsi, voyons-nous St. Marcellin, Pape, tomber durant la cruelle persécution de Dioclétien; et lui qui avait si souvent offert à Dieu l'auguste sacrifice de nos Autels, en vint jusqu'à offrir de l'encens aux idoles. Mais bientôt pénétré de douleur, il fait rassembler beaucoup d'Evêques, dans la ville de Mopsueste. Là, couvert d'un cilice et fondant en larmes, il fait publiquement l'aveu de son énorme crime. Quelle conduite tinrent alors les Evêques envers ce premier des Pasteurs, qui venait de donner un si grand scandale à toute l'Eglise? Ecoutez, N. T. C. F., elle est digne de toute votre attention, parce qu'elle vous prouve que jamais il n'est permis de mépriser les personnes consacrées à Dieu, pour exercer le saint ministère. Tous ceux qui formaient l'assemblée, pénétrés de respect pour la sublime dignité dont était revêtu celui qui s'humiliait ainsi, en leur présence, s'écrièrent d'une voix unanime : *Ce n'est pas à nous, mais à vous-même à vous juger ; car le premier siège ne saurait être jugé par personne. Ce fut la même faiblesse qui fit tomber Pierre dans le péché ; et ce fut avec de semblables larmes qu'il obtint son pardon.* St. Marcellin s'empresse de revenir à Rome : il se présente à l'empereur, il lui reproche sa cruauté qui l'avait fait tomber dans un aussi grand péché ; et sur le champ ce cruel persécuteur fait trancher la tête au St. Pontife, qui, en lavant sa faute dans son sang, mérita la palme du martyr.

Les premiers chrétiens qui avaient sous les yeux tous ces principes et ces exemples du Divin Fondateur de l'Eglise étaient pénétrés d'une religieuse vénération pour leurs Pasteurs, dont toutefois ils n'ignoraient pas les fautes et les erreurs. De ce que Judas avait été traître, et était mort dans son impénitence, ils n'en concluaient pas que tous les autres Apôtres étaient indignes de confiance. Loin de là on les voyait accourir à St. Pierre, de toutes les parties de la Judée, avec leurs malades, afin qu'il les guérît, seulement en les couvrant de son ombre. Ils étaient tous reçus, comme des Anges, par les peuples qu'ils visitaient, comme l'atteste de lui-même St. Paul, qui, pourtant, confessait à la face de toute l'Eglise, qu'il était le plus grand des pécheurs, et indigne d'être au rang des Apôtres.

Ce respect religieux des peuples chrétiens pour les Pasteurs, s'est communiqué aux gens du monde. Aussi, voyons-nous dans le qua-

trième siècle l'Empereur Constantin reconnaître solennellement, dans le Concile de Nicée, que, dans les affaires de religion, les Evêques étaient au-dessus de lui ; et ce religieux Prince portait une si profonde vénération aux Pasteurs, qu'il disait que s'il voyait un Evêque commettre quelque faute, il le couvrirait aussitôt du manteau impérial, afin que personne ne pût en prendre occasion de le mépriser ; et on n'avait pas de peine à le croire, lorsqu'on le voyait baiser avec respect, le grand Ozias, Evêque de Cordoue, qui avait perdu un œil dans la persécution de Dioclétien.

Ceux qui alors, comme aujourd'hui, méprisaient les Pasteurs et résistaient à leur autorité, c'étaient les hérétiques, les schismatiques et les mauvais chrétiens. Il est facile de s'en convaincre, en lisant l'Ecriture Sainte et c'est ce qu'atteste, entr'autres, l'Apôtre St. Jean, en nous faisant connaître un de ces hommes qui, pour faire le mal, sans opposition, cherchent à ruiner l'autorité des Pasteurs. Ce passage, tiré de la troisième Epître du disciple bien aimé, convient si bien à notre sujet, que nous allons le rapporter tout au long : *J'aurais peut-être écrit, dit-il à son cher Caïus, à l'Eglise, établie dans notre ville, mais Diotréphe, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut pas nous recevoir. C'est pourquoi, si je viens jamais chez vous, je le reprendrai publiquement, et dans l'assemblée des fidèles, du mal qu'il fait, en semant contre nous des propos injurieux et pleins de malice* (9, 10).

Maintenant, N. T. C. F., faites bien attention à ce qui se passe parmi nous et vous verrez toujours à la tête des partis, qui s'élèvent tantôt dans une paroisse et tantôt dans une autre, pour combattre l'autorité des Pasteurs, ceux qui sont les moins religieux ; ou plutôt qui négligent les devoirs les plus stricts de la religion ; ceux que l'on ne voit que bien rarement, ou point du tout, au tribunal de la Pénitence, ou à la sainte table ; ceux qui fréquentent plus volontiers les auberges et autres maisons de plaisir que les Eglises et pieuses confréries ; ceux qui travaillent à tout prix et par toutes sortes de moyens à s'élever au-dessus des autres ; ceux qui suscitent des divisions déplorables, des dissensions haineuses, des procès ruineux ; ceux qui, malgré les bons avis qui leur sont donnés, font circuler dans leurs paroisses et ailleurs les plus mauvais journaux, débitent les nouvelles les plus scandaleuses, répandent les bruits les plus faux. Que si parfois de bons chrétiens font cause commune avec eux, c'est qu'ils sont trompés. Mais ils ne manquent pas de se ranger à leur devoir dès qu'on leur a fait connaître la vérité.

Concluons, N. T. C. F., de tout ce que Nous venons de dire, que chaque Prêtre étant le représentant de Jésus-Christ, quelles que soient ses qualités, il est toujours digne de respect ; que l'autorité dont il est revêtu, étant celle de J.-C. lui-même, ce serait attaquer cette divine autorité que de vouloir faire perdre au Clergé son influence ; que d'ailleurs cette influence sacrée ne devant s'exercer que pour le bien commun, ce serait travailler au malheur de toute une paroisse que de chercher à diminuer ou à ruiner l'influence de son Curé ; que c'est un si grand mal de mépriser celui qui est constitué en autorité, que l'Apôtre St. Jude

l'appelle un vrai blasphème, *dominationem... spernent, majestatem.... blasphemant* (Jud. 8).

*Le Journal libéral* est celui qui prétend, entr'autres choses, être libre dans ses opinions religieuses et politiques; qui voudrait que l'Eglise; fût séparée de l'Etat; et qui enûn refuse de reconnaître le droit que la Religion a de se mêler de la politique, quand les intérêts de la foi et des mœurs y sont intéressés.

Nous allons donc examiner si un tel journal, qui se proclame publiquement comme *libéral* sous ce triple rapport, peut être encouragé, comme journal à bons principes.

Dans l'examen de ces trois graves questions, Nous nous faisons un devoir de vous exposer fidèlement la doctrine de l'Eglise, dont le Siège Apostolique est l'interprète infailible. C'est pour cette raison que Nous citerons souvent l'autorité du Souverain Pontife qui, quand il parle à l'Eglise, ne saurait tomber dans l'erreur, parce que N. S. J. C. a demandé et obtenu pour Pierre, et pour tous ses Successeurs, le don divin de l'infailibilité. C'est d'ailleurs la ligne de conduite, qui nous est tracée par les Saints Canons, comme vous pouvez en juger par ce Décret du Premier Concile Provincial de Québec, dont voici les propres paroles :

*Nous voulons, disent les Pères, que les Prêtres et tous les Fidèles soient souvent avertis de lever les yeux, en tout temps, mais surtout quand l'Eglise est agitée par de plus violentes tempêtes, vers cette chaire de Pierre, qui est le fondement de l'Eglise Catholique et de la vraie foi : lequel fondement est aussi inébranlable qu'un rocher. Or, c'est de là que toute la vigueur de l'unité se répand dans tout le corps.*

1<sup>o</sup> Montrons d'abord qu'il n'est permis à personne d'être *libre dans ses opinions religieuses et politiques* ; mais que c'est à l'Eglise à enseigner à ses enfants à être de bons citoyens, comme de bons chrétiens, en leur apprenant les vrais principes de la foi et de la morale, dont elle est seule la dépositaire.

Le Souverain Pontife, Grégoire XVI, de sainte et heureuse mémoire, va nous dire ce que nous devons croire de cette proposition. Comme le Diocèse de Montréal doit son existence à cet Immortel Pontife, c'est pour nous tous une raison spéciale de recevoir les paroles, qui tombent de sa bouche paternelle, avec une piété toute filiale.

“ Que tous se souviennent, écrivait-il dans sa mémorable Encyclique du 15 Août, 1832, que le jugement sur la saine doctrine, dont les peuples doivent être instruits, et le gouvernement de toute l'Eglise, appartient au Pontife Romain, à qui la pleine puissance de paître, de régler et de gouverner l'Eglise universelle, a été donnée par J. C., comme l'ont expressément déclaré les Pères du Concile de Florence. ”

J. C. a donc donné à son Eglise le pouvoir d'enseigner à tous peuples la *saine doctrine*, savoir, cette doctrine pure qui leur apprenne à se gouverner, comme le doivent faire des peuples vraiment chrétiens. Car c'est là évidemment un point de haute et importante morale. Or, tout

point de morale est sous le domaine de l'Eglise, et tient essentiellement à son enseignement. Car sa divine mission est d'enseigner aux Souverains à gouverner avec sagesse, et aux sujets à obéir avec joie. Elle est chargée par le Ciel d'avertir les uns et les autres, quand ils oublient la loi de Dieu, qui impose à chacun des devoirs de conscience ; et les péchés des grands comme ceux des petits, sont soumis aux clefs, que J. C. lui a laissées, pour ouvrir ou fermer le Ciel à tous, sans exception.

Il est facile de conclure de là que tout journal, qui prétend être libre dans ses opinions religieuses et politiques, est dans l'erreur ; et Notre Vénérable Pontife va nous dire dans quel affreux abîme cette *liberté d'opinions* fait tomber non-seulement les sociétés religieuses, mais encore les sociétés civiles.

Il commence par nous montrer qu'elle mène à l'*indifférentisme*, qui est une des plaies hideuses de notre siècle. Puis il ajoute : " On pré-  
" pare la voie à cette pernicieuse erreur, par la liberté d'opinions pleine  
" et sans bornes, qui se répand au loin, pour le malheur de la société  
" religieuse et civile, quelques-uns répétant, avec une entière impuden-  
" ce, qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. " Mais, disait  
St. Augustin, " *qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de*  
" *l'erreur ?* "

La *liberté d'opinions* n'est donc rien autre chose que la *liberté de l'erreur*, qui donne la mort à l'âme, qui ne peut vivre que de la vérité. Ainsi tout journal qui fait profession de la *liberté d'opinions*, fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur, qui mène les sociétés comme les particuliers à la ruine et à la mort.

" En effet, continue notre bien-aimé Pontife, tout frein étant ôté,  
" qui peut retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature  
" inclinée au mal tombe dans un précipice ; et nous pouvons dire avec  
" vérité que le *puits de l'abîme* est ouvert, ce *puits* d'où St. Jean vit  
" monter une fumée qui obscurcit le soleil, et sortir des sauterelles qui  
" ravagèrent la terre. "

Ici, le Pape empruntant un passage de l'Apocalypse, qui s'applique, dans son sens naturel, à notre sujet, compare la *liberté d'opinions* à ces puits si profonds, que c'est un véritable abîme, et les conséquences qui en résultent, à une fumée si épaisse, qu'elle empêche de rien voir, ou à une nuée de sauterelles voraces, qui ravagent la terre toute entière.

" De là, poursuit-il, le changement des esprits, une corruption plus  
" profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les  
" plus respectables, répandu parmi le peuple, en un mot, le fléau le plus  
" mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute anti-  
" quité que les Etats, qui ont brillé par leur richesse, par leur puissance,  
" par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opi-  
" nions, la licence des discours, et l'amour des nouveautés. "

Il est aisé de conclure de tout cela que la *liberté d'opinions* est une source empoisonnée, puisqu'il en sort des eaux si malfaisantes qu'elles donnent la mort aux nations, et qu'elle ne saurait être un principe régé-

nérateur, comme on le prétend, puisqu'elle produit des résultats si déplorable. Oh ! loin de là ; c'est un *principe erroné, absurde, ou plutôt un vrai délire* ; car c'est ainsi qu'il est qualifié et noté par notre Pontife.

Nous allons maintenant mettre en regard de cette céleste doctrine, comme en présence d'un miroir lumineux, cette *liberté d'opinions*, en faisant parler un de nos journaux, qui en fait sa profession de foi. Vous allez voir, N. T. C. F., d'un seul coup d'œil, toute la laideur et la difformité du corps monstrueux de doctrine, qu'a enfanté cette *liberté d'opinions*.

*La conscience de l'homme, dit ce journal, est inviolable ; et il ne peut être appelé à rendre compte que de ses actes extérieurs, quand ils sont nuisibles au bien-être de la société.*

Si cela était vrai, Dieu n'aurait plus à se mêler de la conscience de l'homme qui dans le secret pourrait faire impunément tout le mal qu'il voudrait, sans avoir rien à craindre de personne, dans ce monde, ni dans l'autre. Ainsi, on pourrait tout simplement fermer la porte de l'enfer, qui, loin d'être une de ces vérités terribles, qui met nécessairement un frein à la licence des mœurs, ne serait plus qu'une chimère ridicule. Que d'autres conséquences désastreuses on pourrait tirer de ce peu de lignes, tracées par une main libérale !

*La tolérance pratique est un progrès inestimable, et une conquête de la raison sur le fanatisme le plus cruel, et le plus dégoûtant.*

Arrêtons-nous un instant pour observer, qu'aux yeux de notre écrivain libéral, c'est tout simplement la Religion Catholique, qui est ici représentée, comme étant elle-même *le fanatisme le plus cruel et le plus dégoûtant*. Car, il n'y a qu'elle, remarquez-le bien, N. T. C. F., qui condamne et repousse avec horreur *cette tolérance pratique*, mais digne, qui admet que toute religion est bonne ; et cette *conquête de la raison*, qui est ce fatal *rationalisme* du jour, qui met la raison de l'homme au-dessus de la raison de Dieu, que la foi nous apprend à adorer, quoique nous ne puissions pas la comprendre. Que de blasphèmes dans ce peu de mots ! Mais écoutons encore une fois ce que va nous dire ce journal, libre dans ses opinions.

*L'esprit d'une institution délibérante doit être libre. Ses inspirations sont dégagées de tout contrôle, autre que celui du bon sens et de la morale de ses membres.... Toute opinion.... pourvu qu'elle se rattache à une question sérieuse, est érigée en principe, en dogme.*

Encore une fois, Dieu n'aurait pas à intervenir dans une *Institution délibérante* ; et pourquoi ? parce qu'elle doit être *libre*, c'est-à-dire, qu'elle n'aurait rien à faire avec la Religion ; puisque sa seule règle est le bon sens de ses membres. Avec ce prétendu bon sens, on peut être payen, mahométan, infidèle, hérétique et schismatique. Car il n'y a pas à douter qu'il n'y ait eu des hommes de génie et de bon sens, dans toutes ces classes d'hommes. Et cependant, dans quels pitoyables écarts ils sont tombés, en fait de religion !

Cette *liberté d'opinions* est donc, N. T. C. F., un principe absurde et insoutenable. Il serait d'ailleurs souverainement dangereux dans la pratique ; d'où il s'en suit qu'il ne peut être permis à aucun Catholique d'encourager un journal qui en ferait profession. Car il est tout clair que c'est toujours un crime de faire le mal, en propageant des erreurs, qui ont nécessairement des conséquences malheureuses, pour les peuples, comme pour les particuliers.

2°. Montrons maintenant que *l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat* : car c'est une autre prétention du *Parti libéral*, pour se débarrasser de la gêne que lui cause la religion, avec ses principes invariables.

Observons d'abord que cette singulière prétention fut principalement soulevée, et soutenue avec opiniâtreté, par un trop fameux incrédule de ce siècle, qui, plein de son dangereux talent, se crut, dans son orgueil insensé, appelé à régénérer l'Eglise de Dieu, et à changer les immuables constitutions, sur lesquelles l'a posée, dès le principe, son divin fondateur. Cette question brûlante, à cette époque, excita nécessairement de grandes discussions ; et finalement, le St. Siège dut intervenir pour la trancher. Or, c'est ce qu'il fit, avec sa sagesse ordinaire, par la bouche de Grégoire XVI, qui occupait alors la chaire de St. Pierre.

“ Nous n'aurions, dit ce Souverain Pontife, rien à présager de plus heureux, pour la Religion et pour les Gouvernements, en suivant les vœux de ceux qui veulent que l'Eglise soit séparée de l'Etat, et que la concorde mutuelle de l'empire avec le Sacerdoce, soit rompue. Car il est certain que cette concorde qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la Religion et à ceux de l'Autorité civile, est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée.”

Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., l'union de l'Eglise et de l'Etat se trouve consacrée par cette doctrine, que vous enseignez le Père commun, comme favorable aux peuples ; elle est proclamée comme salutaire aux intérêts civils comme aux intérêts religieux ; les seuls partisans d'une liberté effrénée sont dits la redouter ; et il n'y a qu'eux qui cherchent à la rompre.

C'était en conformité avec cette doctrine du Chef Suprême de l'Eglise, que tout dernièrement les Evêques de Belgique et de Sardaigne rappelaient à leurs peuples leur obligation de faire valoir leurs droits de citoyens, pour se maintenir dans la profession de tous leurs droits religieux, qui font partie de la constitution de ces deux royaumes. C'est d'ailleurs une chose bien connue de tous ceux qui ont lu l'histoire des différentes nations, que cette union de l'Eglise et de l'Etat est, sans contredit, le meilleur moyen de ne pas entrer en révolution, ou d'en sortir, si on est tombé dans ce déplorable malheur.

Ecoutez maintenant, N. T. C. F., la pernicieuse doctrine du *Journalisme libéral*, qui, par un de ses organes, prétend que *l'Eglise et l'Etat doivent avoir une existence séparée, vivre chacun de leur propre vie, et non s'identifier dans une action commune..... qu'une telle opinion est bien fondée, et que nous ne serons sûrs de voir régner la paix, l'harmonie, la prospérité, dans cette Province du Canada, que lorsque ce princi-*

*pe aura reçu sa pleine consécration..... que des hommes libres répudieront toujours cette prétention absurde, sacrilège, de faire de la Religion, la servante d'une mauvaise cause politique.*

A ce langage impie, vous reconnaissez aisément, N. T. C. F., les partisans de la liberté effrénée, dont vient de nous parler le Père commun. Lui, qui écrit sous les divines inspirations du St. Esprit, il signale comme favorable et salutaire la concorde de l'Empire avec le Sacerdoce. Eux, sous d'autres inspirations sans doute, ils ne craignent pas de dire que la paix, l'harmonie, la prospérité ne pourront régner ici que lorsque la Religion et le Gouvernement seront entièrement séparés.

Une telle impiété vous fait sans doute horreur, N. T. C. F., et Nous pourrions nous en tenir là. Nous allons toutefois vous signaler deux faits incontestables, qui vous feront comme toucher du doigt la fausseté et l'absurdité de ce principe, que la Religion est un obstacle à la paix, à l'harmonie et à la prospérité des gouvernements.

Voici le premier fait. A une certaine époque qui n'est pas encore éloignée de nous, la France répudia la Religion, qui en avait fait une si grande nation. D'horribles commotions s'agitèrent alors en tous sens ; des gouvernements plus sanguinaires les uns que les autres se culbutèrent en peu d'années ; à la tête de ces gouvernements parurent des hommes qui commirent des cruautés inouïes chez cette nation, si renommée jusqu'alors par ses mœurs douces et aimables ; des flots de sang coulèrent dans toutes les villes et les provinces ; toutes les Eglises furent détruites ou fermées ; tous les Evêques et les Prêtres furent massacrés ou exilés ; enfin, malgré des succès étonnants en apparence, la France fut vaincue par les nations qu'elle avait fait trembler ; et son immense Capitale tomba sous le pouvoir des peuples alliés, pour arrêter ce torrent révolutionnaire, qui répandait partout la désolation, la frayeur et la mort.

Tels sont les fruits amers de la liberté d'opinions que l'on cherchait à faire régner, à la place du principe de l'obéissance, que la Religion enseigne à ses enfants, envers tous les gouvernements. Or, ces fruits amers, nous les goûterons un jour, si jamais la liberté d'opinions vient à prévaloir parmi nous. A vous donc, N. T. C. F., de vous préserver de cet épouvantable malheur, en repoussant avec horreur ce mauvais principe, que l'on travaille à répandre, par tous les moyens possibles, et surtout par la voie des mauvais journaux.

Voici maintenant le second fait, qui nous montre tout le contraire, savoir, que la concorde de l'Empire avec le Sacerdoce assure le bonheur et la prospérité des peuples. La France, revenue de son délire religieux, a rappelé, de l'exil, la Religion dont l'absence lui avait été si fatale. Elle a ouvert de nouveau ses temples, et relevé ses autels. En se constituant sur de nouvelles bases, elle a fait une nouvelle alliance avec le Sacerdoce. Elle est allée chercher le Pontife Romain, réfugié à Gaëte ; et elle l'a fait asseoir sur le Trône des Etats Pontificaux, qui sont le patrimoine de St. Pierre. Elle a inauguré solennellement, sur ses flottes, les Images de l'Auguste Marie, qui fut toujours la première Reine, comme la première Impératrice de cette puissante nation. Or, depuis cette réconciliation, voyez



comme la France est prospère et heureuse ; comme son nom est grand dans le monde entier ; comme ses armées sont victorieuses, comme son Souverain est prodigieusement entouré de la protection du ciel ; comme son amitié est recherchée et son alliance ambitionnée !

Ces deux faits, que Nous choisissons de préférence entre beaucoup d'autres, parce qu'ils se trouvent liés avec l'histoire de notre ancienne Mère-Patrie, suffiront sans doute pour vous prouver de plus en plus, N. T. C. F., que l'expérience est là pour attester que les enseignements de l'Eglise sont vrais ; et par une conséquence nécessaire, que ceux du libéralisme sont faux et trompeurs. D'où vous concluez qu'il nous faut nous attacher plus que jamais à cette sainte Mère, qui ne s'unit si tendrement avec tous les Gouvernements, sous lesquels la divine Providence la place, que pour mieux travailler au bonheur spirituel et temporel de ses enfants. Enfin, vous en concluez que ce serait être bien aveugle sur ses propres intérêts, que de retirer à ses Pasteurs la confiance que l'on a toujours eue en eux, pour la donner à des hommes qui professent des principes si mauvais et si dangereux.

3o. Montrons enfin que la Religion peut et doit s'allier avec une bonne et saine politique ; parce que, dans les vues de la divine Providence, qui veille sur la Société Civile comme sur la Société Religieuse, l'une et l'autre sont faites pour contribuer au bonheur de l'homme sur la terre.

C'est là, N. T. C. F., ce qu'il faut appeler le *patriotisme religieux* qui, comme vous le voyez clairement, est l'intime et sainte alliance qui unit le citoyen au chrétien, le Laïque au Prêtre, le Fidèle au Pasteur, le Ministre d'Etat à l'Evêque, le Roi au Pape, la Société Civile au Divin Sacerdoce de J.-C.

Mais vous comprendrez et sentirez mieux les motifs qui Nous portent à insister ici assez longuement, sur ce patriotisme religieux, quand nous aurons lu ensemble ce que dernièrement un journal libéral écrivait, à propos des élections qui ont fait gémir tous les gens de bien, à cause de la démoralisation qui en a été le triste résultat.

*Le cri religieux, dit ce journal, a été employé avec profit.... Il est à regretter que la Religion soit ainsi introduite sur le terrain de la politique ; rien n'est plus préjudiciable à nos propres intérêts.... C'est le comble de la folie que de risquer l'avenir du Pays, pour le plaisir de faire triompher telle ou telle doctrine religieuse.*

Il est donc évident que le parti libéral, dont ce journal est l'écho, répudie la Religion, et qu'il ne peut ni la voir ni la rencontrer sur le terrain de la politique. Car ce serait, selon lui, *toujours à regretter*, parce que *c'est une chose préjudiciable*, et même *le comble de la folie*.

D'un autre côté, l'Eglise, par la bouche du Souverain Pontife, nous déclarant que *cette concorde est favorable aux intérêts de la Religion et aux Autorités civiles*, il devient nécessaire de vous bien faire connaître le *patriotisme religieux*, que l'Eglise bénit, tandis que *les partisans d'une liberté effrénée* la répudient de toute leur âme. D'ailleurs, ce religieux patriotisme étant comme vous allez le voir, un bien de famille, que nous ont légué nos pères, c'est un devoir pour nous de le conserver précieusement.

Le patriotisme religieux est l'amour tendre, fort et désintéressé, que la

Religion seule peut inspirer pour la patrie. Ceux qui sont animés de ce patriotisme ont pour principe que leur âme est à Dieu, et leur corps à leur pays. Ils vivent donc de la même vie, en ne vivant que pour la Religion et la Patrie. Voilà pourquoi ils sont en même temps bons Chrétiens et bons Citoyens.

Ce patriotisme religieux fait que le bon citoyen aime et défend la Religion comme s'il était Prêtre ; et que le Prêtre aime et défend sa Patrie comme s'il était citoyen. Avec cet amour mutuel, ces deux hommes se rencontrent, tantôt sur le terrain de la politique, et tantôt sur celui de la Religion, sans jamais se blesser. Tout au contraire, ils s'entraident, avec tant de cordialité, que toujours ils prospèrent dans leurs entreprises, qui n'ont du reste d'autre but que le maintien des bons principes et le bonheur du peuple.

Car c'est un axiôme, avoué de tout le monde, et proclamé avec enthousiasme par toutes les bouches religieuses et politiques : *Que l'union fait la force.*

Mais revenons à quelque exemple, pour rendre ces vérités encore plus lumineuses et plus frappantes. Nous n'irons pas loin pour le chercher ; car il se trouve dans notre propre histoire ; il appartient à notre nationalité ; il fait partie de nos chroniques ; enfin, c'est un exemple domestique et comme un trait et caractère de famille. Rien ne saurait par conséquent nous intéresser davantage. Le voici cet exemple remarquable, avec tous ses détails.

Lorsque nos pères, il y a déjà plus de deux siècles, quittèrent leur belle et heureuse Patrie, pour s'en faire une adoptive, dans ce pays alors sauvage, ils apportèrent ici le *Patriotisme religieux*, qui, pour leur cœur de foi, était le vrai feu sacré. Car ce fut l'amour de leur antique Religion et de leur nouvelle Patrie, qui leur fit traverser les mers, qui leur fit planter la croix sur ce rivage et au milieu de leurs pauvres cabanes ; qui les arma du crucifix et de l'épée, et leur fit faire des prodiges de valeur pour défendre leurs autels et leurs foyers, contre de cruels sauvages et de fanatiques hérétiques.

Mais enfin, après un siècle de généreux dévouement, pour défendre la cause commune, la Religion et la Patrie, la divine Providence, toujours adorable dans ses desseins, donna la victoire aux Anglais qui, en 1759, assiégeaient Québec ; et qui, l'année suivante, vinrent occuper Montréal, et complétèrent ainsi la conquête de tout le pays.

Le Canada était donc vaincu, mais le patriotisme canadien ne l'était pas. Car nos pères, avant de mettre bas les armes, se souvinrent qu'ils n'étaient venus peupler ce pays que pour en faire un pays religieux. Ils capitulèrent donc avec leurs vainqueurs ; et forts de leur patriotisme, ils demandèrent hardiment, pour tous les habitants de la colonie, *le droit d'être conservés dans la possession de leurs biens ; pour tous les Catholiques, le libre exercice de la Religion ; pour leur Clergé et leurs Communautés, des sauves-gardes, les dîmes et tous les droits accoutumés ; et pour leur Evêque, le libre exercice de ses fonctions épiscopales* (Capitulation de Québec et de Montréal).

Voilà comme nos religieux ancêtres pensèrent et agirent, dans des circonstances si critiques pour eux, puisqu'ils étaient sur le point de passer sous une domination étrangère, et de tomber au pouvoir d'un gouvernement qui, à cette époque, faisait mourir ses propres sujets pour cause de religion.

Ils devaient donc prévoir, qu'en demandant le libre exercice de leur sainte Religion à leurs nouveaux maîtres, ils s'exposaient à un refus formel ; et qu'ils compromettaient gravement leurs intérêts civils et matériels en cherchant à conserver leurs droits religieux. Par conséquent, s'ils eussent été libéraux, comme on voudrait que vous le fussiez, ils n'auraient pas dû risquer de perdre leurs biens et tous leurs droits civils, *pour le plaisir de faire triompher* la cause de la Religion. Ils ont au moins tout risqué ; Et Dieu les a bénis, comme il bénit toujours les peuples qui mettent en lui toute leur confiance. Car il en est résulté qu'ils ont été maintenus dans la possession de leurs biens, et dans le libre exercice de la religion. Ainsi, ils n'ont pas eu à regretter d'avoir fait cause commune avec la religion ; et leur zèle, si noblement exercé pour la protéger, est loin d'être le *comble de la folie*.

C'est là le précieux héritage que nous ont légué nos pères ; et si nous le recueillons avec soin, il nous sauvera tous, dans ces terribles commotions, qui se font sentir si souvent, dans toutes les parties du monde. Grâce à Dieu, nous l'avons conservé jusqu'ici. Car il fait encore partie de notre Constitution : il entre dans toutes nos lois : il siège dans toutes nos cours de justice ; il tient à toutes nos habitudes : il s'infiltré dans toutes nos institutions ; il se glisse enfin dans tous les rangs de notre société. Qui donc serait assez ennemi de tout bien pour vouloir travailler à déchirer nos entrailles, pour en arracher le patriotisme religieux qui fait notre gloire nationale, aussi bien que le bonheur de nos familles ?

Aussi, vous voyez comme il se déploie avec magnificence dans nos joyeuses fêtes patriotiques ; comme il traverse pompeusement nos rues, aux jours anniversaires de nos solennités ; comme, dans nos villes et nos campagnes, il va, chaque année, sous la bannière de St. Jean-Baptiste, se retremper au pied des saints Autels ; comme il excite en tous lieux l'enthousiasme des Prédicateurs et des Orateurs, qui s'abandonnent à ses ardentes inspirations, pour répéter à l'envi, et dans les chaires évangéliques, et dans la tribune patriotique, que nous avons toujours été, que nous sommes encore, et que nous serons toujours *Canadiens-Catholiques*, que nous ne pouvons pas être autre chose, que nous sommes faits pour vivre d'accord comme de bons frères, que notre plus grand malheur serait de rompre cette heureuse société ; que le laïque doit participer, par son dévouement pour la religion, à ce *Sacerdoce royal*, dont parle St. Pierre, pendant que le Prêtre travaille à mériter *la couronne civique*, par ses sacrifices pour le bien de la patrie. *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* (Psaume 132, 1).

Ceux-là, N. T. C. F., ne connaîtraient donc pas nos vrais intérêts qui, en toute occasion, crieraient *contre l'influence religieuse et l'intervention cléricale* ; contre les *membres du Clergé*, qu'ils accuseraient de *laisser l'Autel pour le husting, la chaire pour la tribune* ; qu'ils chercheraient à faire passer pour des hommes *qui oublient les intérêts du peuple*, ou qui inventent de *nouveaux péchés*. Le cœur ne saigne-t-il pas de douleur, quand on lit et entend des inculpations si injurieuses et si fausses, contre un clergé qui, grâce à Dieu, a toujours été le tendre et sincère ami du peuple ! Mais revenons à nos religieux parents.

Ils demandèrent, en capitulant, au Gouvernement, dont ils allaient devenir les sujets, que leur Evêque fût protégé, afin qu'il pût exercer librement et avec décence.... les sacrés ministères de la Religion Romaine.

Ils furent exaucés, comme vous le savez tous, N. T. C. F., et c'est bien là où nous devons admirer la conduite de l'adorable Providence, qui ne manque jamais de protéger ceux qui font leur devoir, en s'abandonnant aveuglément à ses soins maternels. Aussi, devons-nous à la justice et à la reconnaissance de dire ici que notre Canada, sous un gouvernement protestant, est un des pays du monde entier, où la Religion catholique s'exerce avec plus de liberté, de décence et de pompé. Les enfants de l'Eglise seraient-ils donc les premiers à mépriser leur sainte et bonne Mère, qui jusqu'ici a su se faire respecter par ceux qui ne croient pas en elle !

Nos pères demandèrent aussi que leurs Communautés fussent protégées, parce qu'ils voyaient, dans ces saintes Institutions destinées à donner l'éducation ou à exercer la charité, des éléments de gloire nationale, aussi bien que des moyens de protection, pour leur sainte Religion. Vous voyez aujourd'hui qu'ils ne se sont pas trompés dans leur calcul. Car outre les services que ces pieuses maisons n'ont cessé de rendre à ceux qui vous sont les plus chers, vos enfants et vos pauvres, ne font-elles pas, à l'heure qu'il est, bénir le *nom Canadien*, dans les immenses territoires de la Baie d'Hudson, de la Rivière Rouge, de l'Orégon, ou Colombie, du Chili et dans la grande Ile de Vancouver.

Nous sommes heureux de pouvoir vous rendre ici le glorieux témoignage que vous avez religieusement conservé cet attachement de nos pères pour toutes les communautés, dont la divine Providence a doté notre jeune Pays. Cet attachement se manifeste avec éclat, par le zèle que l'on montre, en toute occasion, à les défendre ; par les sacrifices généreux que l'on fait pour les établir, et par l'empressement que l'on témoigne à profiter de leurs services. Car quoique Dieu ait daigné les multiplier, par les bénédictions dont il se plaît à les combler, elles ne peuvent encore satisfaire à tous les besoins. Vous en avez donné des preuves éclatantes, dans ces dernières années ; et tout dernièrement encore, en répondant à l'appel qui vous fut fait en faveur de la mission de Vancouver, pour laquelle vous avez donné plus de cinq cents louis. Que Dieu, N. T. C. F., vous le rende au spirituel et au temporel, dans ce monde et dans l'autre !

Mais ne vous arrêtez pas à ces beaux commencements ; au contraire, montrez-vous de plus en plus zélés pour toutes ces intéressantes *Missions Canadiennes*, en vous agrégeant tous à l'Association de la Propagation de la Foi. A ce propos, Nous aimons à vous annoncer que bientôt de nouveaux sujets partiront pour la Rivière Rouge et pour l'Orégon. Or, il est à désirer que nous les aidions à se rendre avec courage, dans leur nouvelle patrie, et à travailler avec ardeur à faire connaître, aimer et servir Dieu et son Immaculée Mère.

Enfin, nos Pères demandèrent et obtinrent, à la capitulation du Pays, pour leur Clergé, le droit de percevoir les dîmes et autres oblations accoutumées. Mais remarquez-le bien, ils voulurent que ce fût, pour eux et leurs enfants, un droit légal, comme déjà c'était un devoir de conscience.

Cet acte de patriotisme religieux est aujourd'hui, plus que jamais, N. T. C. F., digne de notre attention, aussi bien que de notre étonnement. Nous allons donc le considérer ici sous les différents points de vue, religieux et politiques, qu'il se présente à nous ; et nous verrons quel était l'esprit qui animait nos bons pères, quand ils s'imposaient si généreusement un si noble sacrifice.

Sentant vivement le bonheur qu'ils avaient de vivre au sein de la vraie Religion, hors de laquelle il ne saurait y avoir de salut, ils comprirent qu'ils devaient prendre un moyen sûr de ne jamais manquer de Pasteurs, dont le ministère est indispensablement nécessaire, pour l'administration des Sacraments et la sanctification des âmes.

Ce moyen leur parut tout trouvé, dans la loi de la dîme, à laquelle ils étaient accoutumés, et dont, par conséquent, ils pouvaient apprécier les avantages par leurs propres expériences. Et en effet, ils voyaient que chacun payait selon son moyen ; et rien ne pouvait être plus juste. D'un autre côté, ils ne pouvaient prévoir ce qui remplacerait la dîme, si elle était supprimée. En recourant aux taxes, pour que tous fussent obligés de contribuer au soutien des Pasteurs, ils se seraient exposés à deux graves inconvénients, celui surtout de faire vivre un collecteur, en même temps que leur curé, et aussi de payer autant dans les mauvaises années que dans les bonnes. En laissant à chacun la liberté de payer ce qu'il voudrait, pour une chose qui intéresse également tout le monde, il en serait résulté l'inconvénient qui se fait sentir partout, quand il s'agit de souscriptions volontaires, savoir que c'est toujours aux gens de bonne volonté à tout faire ; et qu'assez souvent les gens qui sont le plus en moyens sont ceux qui donnent le moins. Raisonniez comme eux, N. T. C. F., et malgré toutes les trompeuses insinuations que pourraient vous faire des hommes qui cherchent plus leurs intérêts que les vôtres, vous n'en viendrez jamais à demander la suppression d'une loi dont vos pères ont d'eux-mêmes sollicité le maintien.

Vivant d'ailleurs dans l'intimité avec leurs Pasteurs, ils connaissaient leur bon cœur pour les pauvres de la Paroisse, pour l'Eglise, pour l'Ecole, pour le Couvent, pour la maison de charité, et pour tout ce qui pouvait contribuer au bien commun. Ils ne craignaient donc pas de trop les enrichir, en voyant ainsi de leurs yeux l'emploi honorable qu'ils faisaient de leurs revenus ecclésiastiques. Mais si aujourd'hui, ils pouvaient, comme vous, voir tout le pays couvert de tant d'établissements, que la dîme a si puissamment encouragés, comme ils béniraient Dieu de leur avoir donné une si heureuse inspiration !

Etant surtout pénétrés de foi comme ils l'étaient, ils comprenaient que Dieu récompense, dans ce monde, au centuple, tout ce que l'on donne à son Eglise, qui le représente sur la terre. Or, leur confiance a été abondamment récompensée, comme il est facile de s'en convaincre, en considérant combien nous sommes heureux, nous qui sommes les enfants de pères si généreux et si dévoués pour la Religion.

A ce sujet, il faut, N. T. C. F., que Nous vous disions ici une de nos impressions de voyage, qui revient à notre sujet ; c'est que vous êtes un

des peuples les plus heureux du monde, parce qu'é vraiment Dieu s'est plu à vous combler de toutes sortes de bénédictions. *Plenus erit benedictionibus Domini* (Doct. 33, 23).

Vous êtes heureux d'avoir eu, pour pères, des hommes de foi, qui vous ont transmis des bénédictions plus abondantes que celles que leur avaient léguées leurs ancêtres. *Benedictiones patris tui confortatae sunt benedictionibus patrum ejus.* (Gen. 49, 26). Puissent ces bénédictions se multiplier encore dans vos enfants et dans vos petits enfants, et jusqu'à la dernière génération !

Vous êtes heureux, dans le pays que la Divine Providence vous a donné, pour votre part d'héritage. Car il est un des plus beaux, des plus fertiles, et des plus salubres du monde. *Benedictio in medio terræ* (Isai. 19, 24). Il est arrosé par notre magnifique St. Laurent qui, par l'immense quantité de ses eaux, est comme le roi des fleuves de l'univers. *Benedictio illius quasi fluvius inundavit* (Eccli. 39, 37). Il est couvert de belles Eglises et de riches habitations, qui en font comme un Paradis. *Gratia sicut Paradisus in benedictionibus* (Eccli. 40, 17).

Vous êtes heureux dans vos épouses, qui pour la plupart offrent le beau caractère de la femme forte, dont l'Écriture fait un si admirable portrait, et qui, au témoignage de l'Esprit-Saint lui-même, est un des plus beaux dons que Dieu puisse faire à l'homme sage et vertueux. *Dicatur benedictio super uxorem tuam* (Tob. 9, 10).

Vous êtes heureux dans vos enfants, qui forment partout des familles patriarcales. *Benedictio Patris confirmat domos filiorum* (Eccl. 3, 11). Ces chers enfants, vous les voyez sans doute, avec complaisance, s'élever aux différents degrés du sanctuaire, de la législation, du barreau, et autres professions honorables, quand vous avez pu leur donner une éducation soignée. Vos Evêques, vos Prêtres, vos Juges, vos Magistrats et autres citoyens marquants se glorifient presque tous d'appartenir aux respectables familles du peuple d'un pays si privilégié.

Vous êtes donc heureux, honorés et glorifiés, N. T. C. F., lorsque vous savez profiter de toutes les faveurs que vous prodigue la Divine Providence, dans ce cher Canada, qui est la portion chérie de votre héritage. Fixez-vous donc tout de bon sur ce sol béni, et ne croyez pas ceux qui, pour vous faire émigrer sur une terre étrangère, chercheraient à vous faire croire qu'ici, dans votre belle patrie, vous êtes malheureux. A l'exemple de vos pères, craignez le Seigneur, attachez-vous à la religion, bâtissez-lui des temples, et soyez dociles à la voix de vos Pasteurs, et vous verrez comme le Seigneur est bon envers ceux qui l'aiment et qui s'attachent de tout leur cœur à cette divine Religion.

Mais il est temps, N. T. C. F., de tirer quelques conclusions pratiques de tout ce que Nous venons de vous dire.

1o Il vous est défendu de lire, ou d'encourager d'une manière quelconque, une gazette qui serait *irreligieuse, hérétique, impie, immorale* ou *libérale*, dans le sens qui vous a été expliqué. C'est à vos Pasteurs à vous indiquer celles qui seraient dangereuses à la foi ou aux mœurs, s'il vous restait encore du doute après tout ce qui vous a été dit.

20. Dans vos élections de Représentants, Maires, Conseillers, Commissaires d'Ecole, Syndics pour bâtisses d'Eglises et autres laissées à votre choix, vous devez vous considérer comme obligés en conscience de ne voter que pour ceux que vous croyez, au meilleur de votre connaissance, avoir la bonne volonté et la capacité nécessaire pour remplir honorablement les charges que vous voulez leur confier. Autrement, vous répondrez devant Dieu du mal qu'ils feraient par leur malversation.

30. Il ne vous est pas permis de recevoir de l'argent, ou autre chose estimable à prix d'argent, comme prix de votre vote ou suffrage dans les élections.

40. Il vous est sévèrement recommandé de bien faire attention, lorsque l'on exige de vous le serment, durant les élections, afin de ne pas vous laisser surprendre. Car, devant Dieu, c'est toujours un parjure damnable et un faux serment que de jurer contre la justice ou la vérité, pour faire triompher une élection quelconque.

50. Dans les temps d'élections, comme dans tout autre, il faut éviter avec soin les excès de boisson, les querelles, les animosités, les mensonges, les calomnies, les injures, les batailles et les meurtres. C'est comme de raison à vos Pasteurs à vous avertir alors, comme toujours, de vous abstenir de ces horribles scandales, qui vous exposeraient au malheur de la damnation éternelle, si vous veniez à succomber dans quelqu'une de ces commotions, qui si souvent troublent la paix qui devrait toujours régner dans les élections.

60. Ainsi ne croyez pas ceux qui voudraient vous faire croire que vos Pasteurs n'ont rien à dire ou à faire, durant les élections. Car c'est tout le contraire, pour la raison toute simple qu'alors vous êtes exposés à commettre plus de péchés que dans tout le reste de l'année. Sachez donc qu'il leur faut accomplir ce devoir rigoureux, en dépit de toutes les déclama-tions des journaux mal-intentionnés. De votre côté, c'est votre devoir de les écouter, lorsqu'ils vous prêchent ainsi l'ordre et la paix, non seulement en chaire, mais en tout autre lieu où ils vous trouveraient exposés au danger d'offenser Dieu.

70. Enfin, faites-vous un devoir d'encourager les bons journaux, qui répandent les bonnes doctrines, qui recommandent l'ordre et la paix, qui respectent la pudeur et les mœurs, qui honorent la Religion et la font aimer, qui enseignent à être de bons citoyens, qui donnent d'utiles leçons et de sages conseils, pour apprendre à chacun ce qu'il doit faire, pour servir la patrie utilement, sans oublier les devoirs imprescriptibles de la Religion, et qui enfin sont le fruit de tant de veilles, de sacrifice et de peine.

Car, n'en doutez pas, N. T. C. F., il en coûte beaucoup à ceux qui, oubliant leur propre tranquillité, se livrent à un ouvrage si ingrat, par zèle pour la propagation des bons principes, et font un si noble usage des talents que leur a donnés la Divine Providence. Vous devez donc leur en savoir gré, puisqu'en les consacrant à la gloire de la Religion et de la Patrie, ils rendent à vos familles un éminent service, en les prémunissant contre tout danger de séduction et d'erreur.

Nous ne saurions mieux terminer cette longue Lettre Pastorale,

qu'en joignant nos voix à celles du Vénérable Pontife Grégoire XVI., dont nous avons si souvent invoquer la suprême autorité, pour faire ensemble cette belle prière, qu'il envoyait au ciel en terminant sa mémorable Encyclique, qui nous a servi de guide. Disons donc, avec ferveur, avec ce religieux Pontife :

“ Afin que tout cela arrive heureusement, levons les yeux et les mains, vers la très-Sainte Vierge Marie, qui seule a anéanti les hérésies, et qui forme notre plus grand sujet de confiance, ou plutôt qui est tout le fondement de notre espérance. Qu'au milieu des besoins pressants du troupeau du Seigneur, elle implore par sa protection une issue favorable, pour nos efforts, pour nos desseins et pour nos démarches. Nous demandons instamment, et par d'humbles prières, et à Pierre, Prince des Apôtres, et à Paul, son collègue dans l'Apostolat, que vous empêchiez, avec une fermeté inébranlable, qu'on ne pose d'autres fondements que celui qui a été établi de Dieu même. Nous avons donc cette douce espérance que l'Auteur et le Consommateur de notre foi, Jésus-Christ, Nous consolera enfin, dans les tribulations qui nous sont survenues de toutes parts, et Nous vous donnons affectueusement à vous, Vénérables Frères, et aux brebis confiées à vos soins, la Bénédiction Apostolique, gage du secours céleste.” (Encyc. 15 Août, 1832).

Sera la présente Lettre Pastorale lue et expliquée, autant de fois qu'il sera jugé nécessaire, au sein de toutes les Eglises, dans lesquelles se célèbre l'Office public.

DONNÉ à Montréal, le trente-unième jour du mois de Mai, dans lequel tombe, cette année, la Fête de Notre-Dame de Bonsecours, l'an mil huit cent cinquante-huit, sous notre sceing et sceau et le contre-sceing de notre Secrétaire.

✠ IG. EVEQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,

Chan. Secrétaire.





